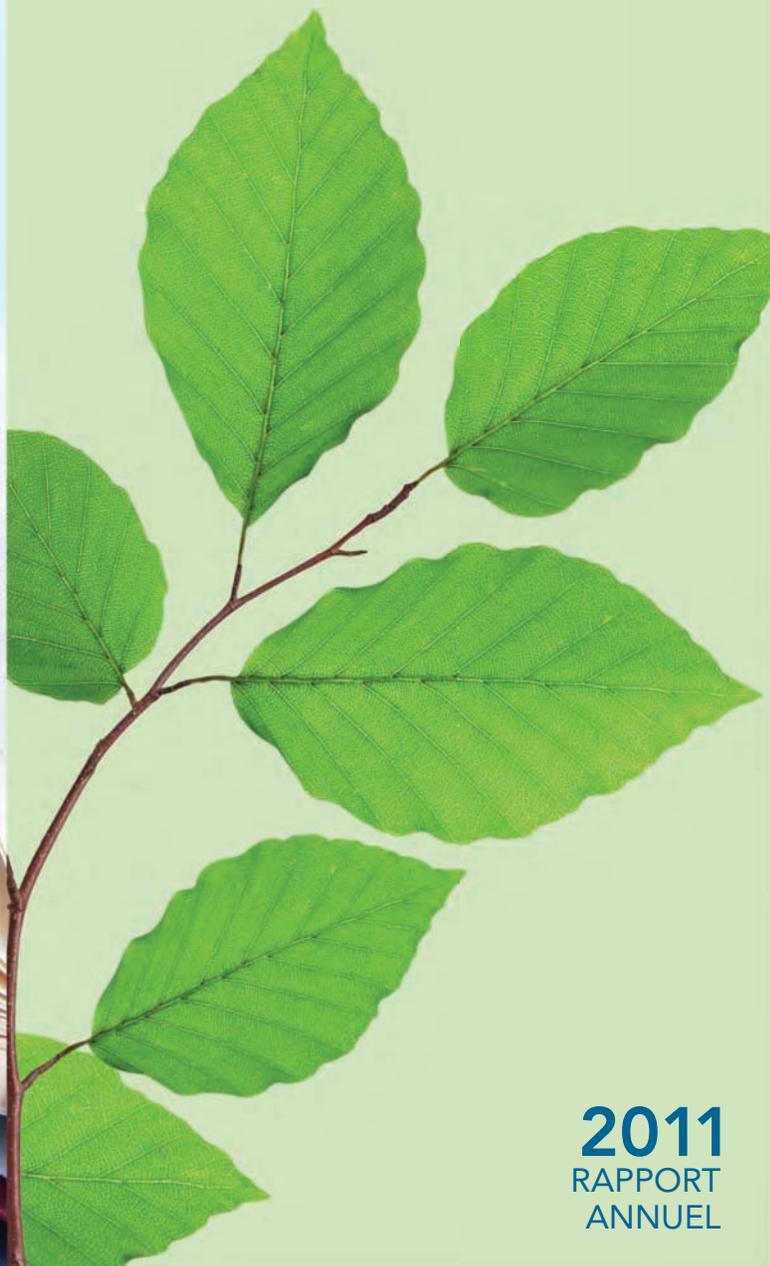
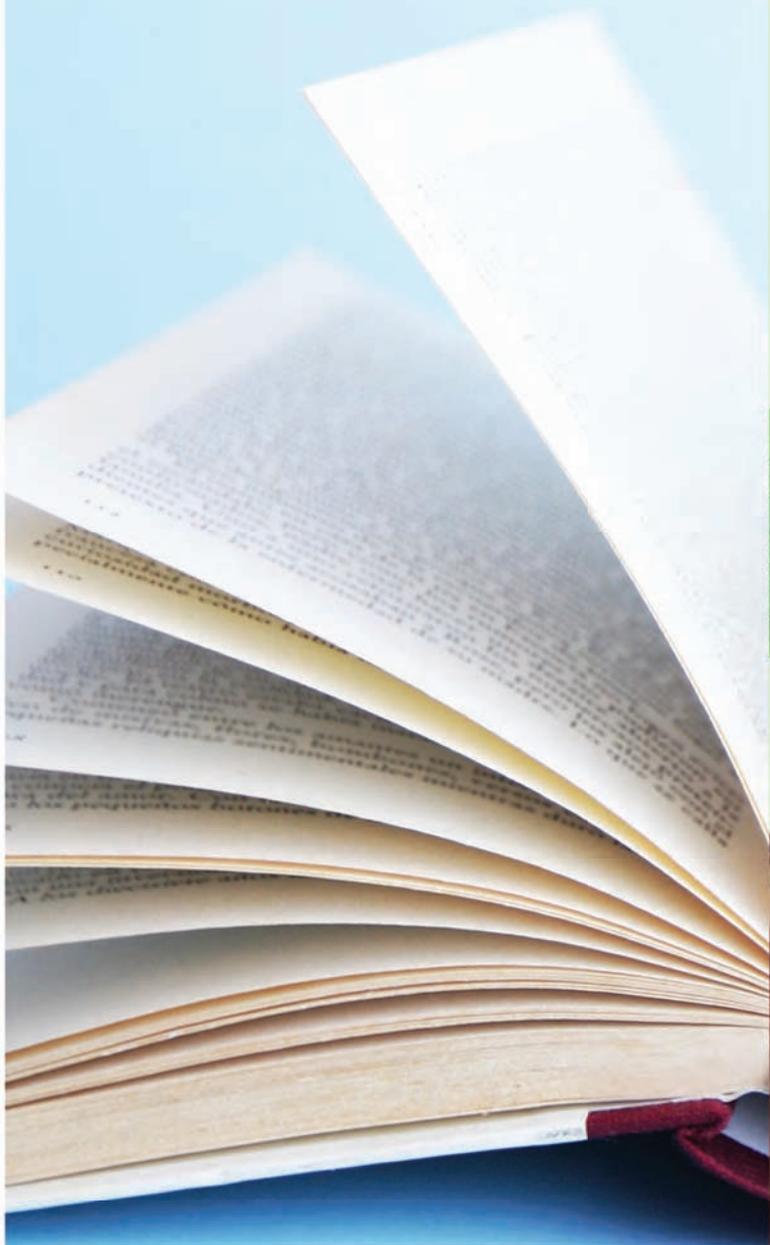


# Votre avenir, notre priorité





Valeur. Stabilité. Croissance.

Ces mots ne sont pas seulement la vision du Régime de retraite des CAAT, ils sont également la promesse que nous vous faisons, à vous nos participants. C'est grâce à des placements novateurs et prudents et à une prise de décisions responsable que nous assurons votre avenir au moment de votre retraite.

Voué à la sécurité de la  
retraite des employés des  
collèges communautaires  
de l'Ontario

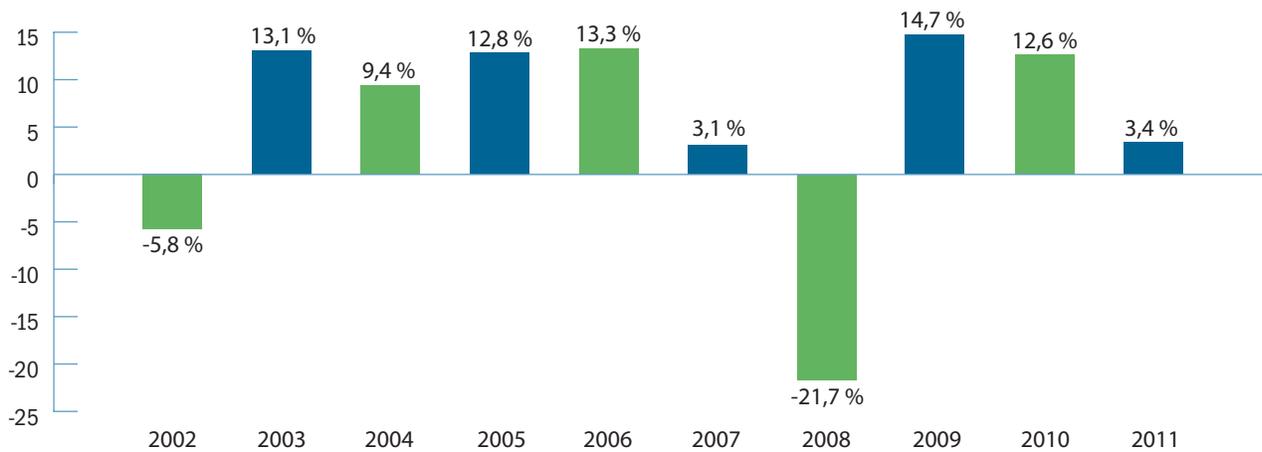
Page en regard, de gauche à droite : Mary Lou McGivney, gestionnaire de projet, Robert Stuart, analyste des politiques, Nicole Lewis, analyste des rentes, Derek Dobson, chef de la direction et gestionnaire du Régime, Brittney Ashley, adjointe aux communications, Tracey Leask, directrice, Opérations des pensions, Andrew Mathenge, directeur, Technologie de l'information.

# APERÇU

## Rendement des placements

	Brut	Net
2011	4,1 %	3,4 %
2010	13,3 %	12,6 %
2009	15,2 %	14,7 %

## Taux annuel de rendement *(après déduction des coûts de gestion des placements)*



## En 2011

**61**

Âge moyen du départ à la retraite

**597**

Nombre de participants ayant pris leur retraite en 2011

**21**

Nombre moyen d'années de service des participants au moment de leur retraite

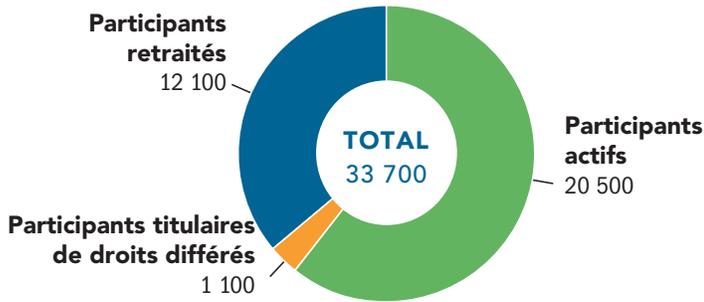
**23 768 \$**

Rente annuelle moyenne

### À propos de la page couverture

Sur la photo, on trouve le logo du Régime de retraite des CAAT qui est un livre ouvert symbolisant l'acquisition de connaissances et un arbre en pleine croissance symbolisant la force, la stabilité et la croissance à long terme.

## Nombre total de participants par type



## Les Répondants du Régime

POUR LES PARTICIPANTS



Académique/Soutien



Association du personnel administratif des collèges de l'Ontario

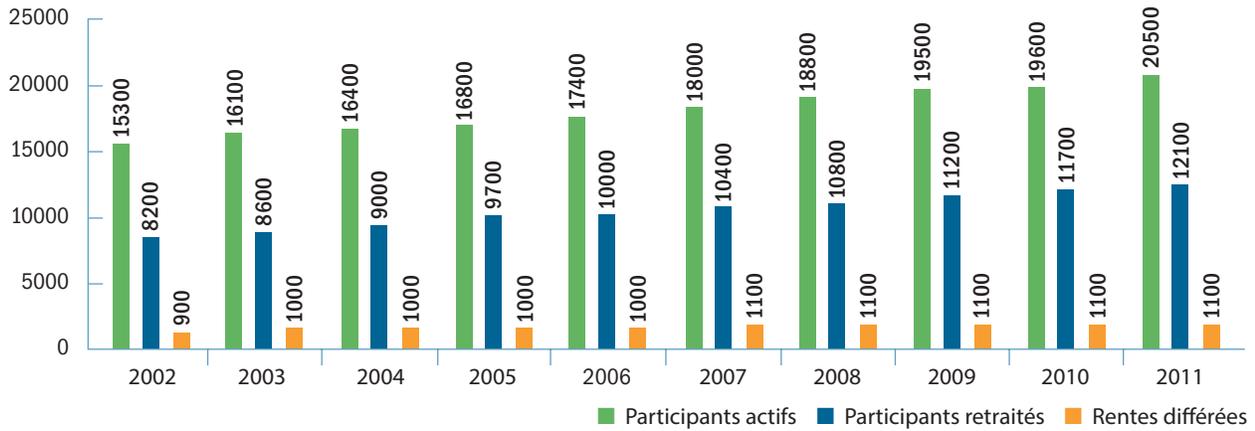
POUR LES EMPLOYEURS



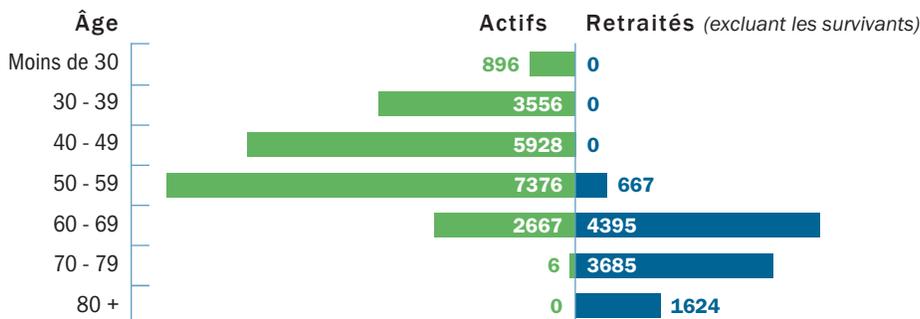
COLLEGES ONTARIO | COLLÈGES ONTARIO

24 collèges et 5 employeurs associés

## Augmentation du nombre d'adhésions



## Profil démographique



# Une gestion commune : un atout et un gage de pérennité

Dans son budget de mars 2012, le gouvernement de l'Ontario a inclus plusieurs propositions favorisant l'adoption du modèle de gestion commune par les régimes de retraite. Nous partageons ces aspirations.

Le Régime de retraite des CAAT, un régime de retraite interentreprises, est un bon exemple d'un modèle de gestion commune depuis sa constitution en tant qu'entité indépendante en 1995.

Le gouvernement provincial a présenté récemment une proposition pour améliorer la gestion et l'efficacité des régimes de retraite au moyen de mesures favorisant un partage égal des coûts entre les participants et les employeurs des régimes de retraite et une prise de responsabilité conjointe.

Nous estimons que le Régime de retraite des CAAT est un modèle digne d'être reproduit. Le Régime est un régime de retraite à financement conjoint et à prestations déterminées qui répond aux besoins des collègues en Ontario. Nous avons été ravis de constater que le gouvernement adhère à notre approche dans son budget. Pour plusieurs raisons, nous pouvons être fiers de la structure et des caractéristiques du Régime de retraite des CAAT.

Les parrains nomment les membres aux deux instances dirigeantes responsables de la prise de décision pour le Régime, soit le Conseil des fiduciaires et le Comité de parrainage.

Chaque instance est constituée d'un nombre égal d'employeurs et d'employés. Il incombe à ces derniers de prendre des décisions responsables quant aux niveaux de cotisations et de prestations. Pour prendre une décision, il est donc essentiel de parvenir à un consensus, ce qui favorise l'obtention d'un résultat juste et acceptable. Par ailleurs, l'efficacité de ce modèle de gestion commune a été éprouvée par le Régime des CAAT au cours des 17 dernières années.

Tous les membres du Conseil des fiduciaires sont investis d'une responsabilité fiduciaire selon laquelle ils doivent agir dans l'intérêt de tous les participants et de tous les bénéficiaires. Autrement dit, ils sont tenus d'assurer la pérennité du Régime. Le Conseil supervise l'administration

quotidienne du Régime et des placements. Les activités sont menées par le personnel du Régime qui relève du Conseil par l'entremise de Derek Dobson en sa qualité de chef de la direction et de gestionnaire du Régime.

Le Conseil comprend 12 membres, dont six sont nommés par Collèges Ontario, le représentant des employeurs, et six représentent les employés (deux du groupe du personnel scolaire et deux du groupe du personnel de soutien du SEFPO, un de l'APACO et un membre nommé par rotation entre les trois groupes).

Le Conseil comprend également quatre comités : Vérification, Finances et Administration, Placements et Appels.

Le Comité de parrainage est essentiellement responsable de l'approbation des modifications au Régime et du dépôt des évaluations actuarielles; le Conseil des fiduciaires le conseille et le soutient dans cette tâche. Il se compose de quatre représentants des employeurs et de quatre représentants des employés, lesquels sont nommés par les parrains. Les quatre membres représentant les employeurs sont nommés par Collèges Ontario tandis que trois des membres représentant les employés sont nommés par le SEFPO et l'autre par l'APACO.

Comme les décisions prises par le Comité de parrainage doivent faire l'objet d'un consensus, les membres ont de facto un droit de veto et jouissent d'une grande latitude qui leur permet d'agir dans l'intérêt de leur parrain respectif. Cependant, dans la pratique, les membres du Comité de parrainage travaillent en étroite collaboration avec les fiduciaires et sont conscients que la stabilité et la pérennité du Régime doivent demeurer en tout temps en haut de la liste des priorités.

Quels résultats produit cette structure? L'expérience acquise au fil du temps nous enseigne que les décisions prises par les administrateurs du Régime soutiennent une administration prudente et efficace qui permet de gérer les risques et de maîtriser les coûts. Les membres de nos instances de direction peuvent faire face aux difficultés inhérentes au contexte actuel



Alec Ip, vice-président (à gauche) et Don Walcot, président.

tout en ayant la fierté et l'assurance de respecter la promesse concernant la viabilité du Régime de retraite des CAAT.

Parmi les activités entreprises par le Régime en 2011, citons l'achèvement des travaux du Groupe de travail sur le financement. Les recommandations formulées par celui-ci ont été acceptées dans l'ensemble par la totalité des parties intéressées. De plus, ces travaux ont permis de confirmer la pérennité du Régime de retraite des CAAT.

Il devient de plus en plus nécessaire d'expliquer pourquoi les régimes de retraite à prestations déterminées constituent une structure efficiente et à faible coût pour offrir un revenu de retraite prévisible et adéquat. Les régimes de retraite à prestations déterminées, comme le Régime des CAAT, fournissent également une assiette d'imposition différée pour les gouvernements et des capitaux d'investissement à long terme pour des secteurs comme celui de l'infrastructure.

Pour certains, l'épargne-retraite représente une lourde charge pour l'économie. Nous ne sommes pas d'accord. En règle générale, un dollar épargné aujourd'hui en vue de la retraite générera six dollars en activité économique dans l'avenir. Aussi, au fur et à mesure que les baby-boomers avanceront en âge et que les coûts associés aux soins de santé augmenteront en conséquence, les efforts déployés par le Régime de retraite des CAAT pour offrir des prestations de retraite stables et durables à ses participants deviendront de plus en plus importants pour les gouvernements et la société.

Le Régime des CAAT répond aux besoins du secteur collégial grâce à une excellente structure de gouvernance qui confère aux participants et aux employeurs une représentation et des pouvoirs égaux. La taille du Régime est à la fois suffisamment grande pour que celui-ci puisse fonctionner de manière efficiente et économique et qu'il puisse se doter d'un programme évolué de placements.

Nous tenons à remercier les membres du personnel qui gèrent quotidiennement le Régime avec dévouement, diligence et créativité. Nous sommes reconnaissants du positivisme et de la bonne humeur dont ils font preuve dans leur travail et nous sommes ravis d'avoir le privilège de travailler avec ce groupe de professionnels talentueux.

À l'instar de notre personnel talentueux et professionnel, nous sommes résolus à collaborer avec toutes les parties intéressées en vue de relever les défis futurs et de saisir les occasions qui se présenteront tout en nous assurant d'abord que le régime de retraite soit performant et durable à long terme pour les participants et les employeurs.

Donald Walcot  
président

Alec Ip  
vice-président

# Offrir une excellente valeur tout en étant prêt à croître

« Une bonne gestion,  
des politiques solides  
et du personnel  
exceptionnel sont  
les assises de notre  
approche. »

**DEREK DOBSON**  
Chef de la direction  
et gestionnaire du Régime

Nous occupons une place de choix parmi les régimes de retraite. Grâce à sa taille, le Régime de retraite des CAAT peut profiter de gains d'efficacité opérationnelle et administrer un programme de placements ingénieux par lequel il peut se joindre à des investisseurs partageant son avis pour profiter de marchés d'envergure. Le Régime est également suffisamment agile pour investir directement dans des débouchés intermédiaires.

Forte d'investissements à hauteur de 5,6 milliards de dollars, la caisse diversifiée du Régime a affiché un rendement se situant dans le quartile supérieur en 2011\* et un taux de rendement annuel net de 3,4 %, lequel a permis de générer des revenus de placement de 177 millions de dollars. Compte tenu de l'incertitude régnant sur les marchés mondiaux, il s'agit là d'un excellent rendement.

De plus, selon son évaluation du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le Régime de retraite des CAAT disposait d'un excédent à long terme à hauteur 154 millions de dollars.

Bien que la taille du Régime lui confère de nombreux avantages, il serait souhaitable d'augmenter le nombre de participants actifs. Plus le nombre de participants actifs est élevé, plus on atténuera le risque de voir le taux de cotisation augmenter, plus on consolidera la situation de capitalisation du Régime en cas de conjoncture économique défavorable et plus on réduira les coûts d'exploitation et les risques.

Une telle augmentation pourrait provenir de deux secteurs et les deux sont examinés actuellement. Dans les prochains mois, nous étudierons la possibilité d'obtenir une plus grande adhésion dans le secteur de l'enseignement postsecondaire en Ontario et nous nous pencherons sur les possibilités pour le groupe des employés à temps partiel du système des collèges de l'Ontario.

En premier lieu, nous étudierons la possibilité d'inviter les régimes de retraite des universités à se joindre au Régime de retraite des CAAT en vue de créer un régime de retraite à financement conjoint interentreprises pour l'ensemble du secteur de l'enseignement postsecondaire. Bien que les discussions à cet égard n'en soient qu'à un stade préliminaire, j'estime que cette occasion est prometteuse pour toutes les parties concernées. Actuellement, les universités en Ontario administrent leur propre régime de retraite. Si l'on combine les régimes, toutes les universités et les collèges pourront profiter de coûts plus bas et plus prévisibles et d'une meilleure

protection des prestations. Les universités, en particulier, tireraient parti d'un meilleur partage des risques et d'une meilleure pérennité. Comme la structure actuelle du Régime de retraite des CAAT peut être adaptée aux besoins des participants des régimes de retraite des universités, il ne sera pas nécessaire de créer de toutes pièces un nouveau régime pour le secteur de l'enseignement post-secondaire, ce qui entraînerait des coûts substantiels et un dédoublement des efforts.

En deuxième lieu, nous nous apprêtons à promouvoir activement le Régime de retraite des CAAT auprès des employés à temps partiel. Environ 23 000 personnes travaillent à temps partiel dans le système collégial en Ontario et seulement 3000 ont opté pour les prestations déterminées offertes par le Régime de retraite des CAAT.

Mis à part les objectifs de croissance, nous devons instamment nous conformer aux nouvelles exigences législatives et informer adéquatement et plus fréquemment les participants actuels et futurs des options qui s'offrent à eux. Nous transférerons le travail et la surveillance de la conformité aux lois des employeurs au personnel du Régime de retraite des CAAT afin de nous assurer que toutes les activités concernant l'adhésion des employés à temps partiel soient coordonnées dans l'ensemble du système. Ainsi, nous réduirons les coûts et les risques assumés par chacun des employeurs et par le système collégial dans l'ensemble. Ce transfert de responsabilités permettra aux employeurs de se concentrer sur leur mandat de base plutôt que sur l'administration du régime de pension.

Au Régime de retraite des CAAT, nous nous efforçons activement d'offrir d'excellents services à nos participants ainsi qu'à nos employeurs et d'assurer la prospérité du Régime et sa capacité à relever les futurs défis. Pour ce faire, nous canalisons nos efforts vers les quatre prescriptions stratégiques qui guident toutes nos actions à titre d'organisation : offrir une excellente valeur, fournir des renseignements et des services opportuns, réduire et gérer les risques et maîtriser les coûts à long terme.

\* Selon les données de l'univers canadien des régimes de retraite, des fonds de dotation et des fondations produites par la société Bank of New York Mellon.

### Offrir une excellente valeur

Nous avons pour mission de respecter nos promesses de pension et d'offrir un excellente valeur. Au cours des deux dernières années, j'ai eu le plaisir de rencontrer plus de 3000 participants au cours des exposés que nous avons présentés dans les collèges et au cours des réunions avec nos groupes d'intervenants. J'ai constaté que plus les participants comprennent les caractéristiques du Régime, plus ils accordent de l'importance aux excellentes prestations de retraite offertes.

En moyenne, les participants du Régime vivent jusqu'à l'âge de 88 ans, soit trois années de plus que la population canadienne en général. Il s'agit là d'une bonne nouvelle pour les participants, mais pour le Régime, cela signifie qu'il devra verser des rentes sur une plus longue période. Cette obligation supplémentaire est à l'origine de l'augmentation des taux de cotisation qui est entrée en vigueur en janvier et qui atteindra son plein effet en 2014. Par ailleurs, le Régime a pris des mesures adéquates pour prendre en compte la faiblesse soutenue des taux d'intérêt et se munir d'une protection supplémentaire.

### Fournir des renseignements et des services opportuns

Le Régime estime qu'il est important de faire preuve de transparence et de communiquer rapidement l'information aux participants et aux autres parties intéressées. Il en a donné un bel exemple au début de 2011 en communiquant aux participants, avec rapidité et minutie, les recommandations du Groupe de travail sur le financement ainsi que la décision des répondants du Régime qui a suivi. Que ce soit par l'intermédiaire de son site Web ou des bulletins, par des webémissions ou des exposés dans les collèges, on a expliqué les décisions prises et répondu aux questions de façon claire et sans détour.



**Derek Dobson**

Le chef de la direction et  
gestionnaire du Régime des CAAT

### Réduire et gérer les risques

C'est essentiellement par le truchement de sa Politique de financement et de sa composition d'actifs très diversifiée que le Régime des CAAT assure la gestion des risques. La Politique de financement présentée sur notre site Web définit l'approche méthodique que nous avons adoptée pour modifier le niveau des cotisations ou des prestations en fonction des variations du taux de provisionnement du Régime. Dans le même ordre d'idées, une Politique de placements qui prévoit la diversification des actifs aide à réduire les risques de perte tout en maximisant le rendement.

### Maîtriser les coûts à long terme

Au Régime des CAAT, nous cherchons à établir des taux de cotisation qui soient stables et adaptés aux droits à retraite que les participants acquièrent. Nous investissons actuellement dans un nouveau système de pension qui nous permettra de faire une collecte et une gestion plus efficace des données ainsi que des calculs des rentes afin de mieux maîtriser les coûts à long terme.

### PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Régime de retraite des CAAT présente toutes les caractéristiques louées dans le budget 2012 du gouvernement de l'Ontario. Il est un régime à gestion commune, permet une représentation égale des employés et des employeurs et est capitalisé entièrement en fonction d'hypothèses réalistes.

Grâce à cette structure, la responsabilité quant à la pérennité du régime est partagée et les coûts sont également partagés en parts égales entre les employés et les employeurs. Le Régime effectue des placements et une administration efficaces, offre une indexation conditionnelle et est un régime interentreprises s'alignant sur le secteur de l'enseignement postsecondaire en Ontario et permettant un transfert des droits à pension entre les collèges. Il est un modèle de gouvernance dont l'efficacité est éprouvée.

Au cours de la prochaine année, nous continuerons de renforcer notre capacité interne en rapatriant au sein du régime certaines fonctions lorsque cela permet de réduire les coûts globaux et d'accroître la latitude et la maîtrise des coûts. Nous continuerons également d'explorer les possibilités de croissance, mais seulement lorsqu'il est avantageux de le faire.

# Commentaires et analyse de la direction

La présente section constitue une analyse des activités et de la situation financière du Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) et doit être lue en tenant compte des états financiers et des notes complémentaires pour l'année se terminant le 31 décembre 2011.

## Aperçu du Régime : Définir et rehausser la valeur

Le Régime de retraite des CAAT offre aux employés des collèges communautaires de l'Ontario et aux employeurs affiliés d'excellentes prestations déterminées qui sont financées au moyen de cotisations versées en parts égales par les participants et les employeurs. Bien que la conjoncture soit difficile pour les régimes d'épargne-retraite au Canada, le Régime demeure vigoureux, suffisamment capitalisé et bien géré. À la fin de 2011, le Régime avait 20 500 participants actifs (personnel à temps plein, à temps partiel, scolaire, administratif et de soutien), 1100 participants titulaires de droits différés et 12 100 participants à la retraite.

Les trois parrains – Collèges Ontario au nom des conseils d'administration des collèges, de l'Association du personnel administratif des collèges de l'Ontario (APACO) et du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) – nomment les participants aux deux organes de gouvernance du Régime, soit au Conseil des fiduciaires et au Comité de parrainage. Le Régime est cogéré par une représentation égale des participants et des employeurs. Les fiduciaires sont tenus par la loi d'agir dans l'intérêt de l'ensemble des participants du Régime et de leurs bénéficiaires. Les membres du Comité de parrainage représentent en premier lieu les intérêts des parrains qui les ont nommés.

En 2011, on a entamé la seconde année de la stratégie échelonnée sur trois ans visant à définir et à rehausser la valeur du Régime pour les participants et les employeurs. Pour ce faire, on s'alignera sur la mission du Régime de retraite des CAAT consistant à accroître la sécurité financière des participants au moment de la retraite grâce à des prestations adéquates, protégées et financées au moyen de cotisations stables et abordables.

Les participants du Régime jouissent d'avantages comme la retraite anticipée, des prestations de survivant, la transférabilité et des ajustements en fonction de l'inflation. Par ailleurs, ils n'ont pas à se soucier de faire des placements complexes ni d'épuiser leur fonds de leur vivant. Les employeurs du Régime peuvent offrir des prestations très intéressantes sans assumer les dépenses et les risques inhérents à la gestion d'un régime à employeur unique.

### STRATÉGIE ET PRIORITÉS

- **Offrir une excellente valeur** – Verser des prestations supérieures et bien gérées qui permettent de respecter les engagements du Régime à un coût raisonnable.
- **Fournir de l'information et des services rapides** – Diffuser des renseignements de façon transparente qui aideront les participants et les employeurs affiliés à mieux comprendre les prestations et à prendre conscience de leur importance.
- **Réduire et gérer le risque** – La Politique de financement du Régime de retraite des CAAT et sa composition bien diversifiée d'actifs contribuent à réduire la volatilité et à assurer un traitement équitable pour toutes les générations.
- **Maîtriser les coûts à long terme** – Le Régime est bien établi ainsi qu'efficace et il fonctionne à faible coût.



De gauche à droite : Kathleen Riddell, responsable de l'administration des rentes; Tracey Leask, directrice des opérations du Régime; Irene Dailide, analyste principale des rentes; Lisa Cocomile, analyste des rentes; Tom Pavlich, analyste opérationnel; Rhonda Mole, analyste principale des rentes; Steve Speed, responsable du système de pension.

## Prestations et administration

Le Régime de retraite des CAAT est conforme à la réglementation. De plus, il tente de trouver des moyens d'éviter de déployer des efforts inutiles et de limiter les coûts pour les employeurs, tout en les aidant à remplir leurs obligations en tant qu'agents du Régime. Le Régime de retraite des CAAT s'efforce d'améliorer son modèle de service au moyen d'une approche « directe aux participants » qui sera plus cohérente pour les participants et efficace pour les employeurs.

### MODIFICATIONS AU RÉGIME

Le Comité de parrainage, suivant la recommandation du Conseil des fiduciaires, a approuvé les modifications suivantes au Régime en 2011 :

- *OntarioLearn s'est affilié au Régime comme employeur autre qu'un collègue.*
- Les participants peuvent commencer à acquérir immédiatement des droits à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012 conformément à l'initiative de réforme des pensions.
- La date de versement des rentes est passée du premier jour civil au premier jour du mois, ce qui permet d'effectuer les versements plus tôt.
- L'adhésion au Régime a été prolongée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 pour que les participants puissent conserver leurs prestations dans le Régime pour un

minimum de 24 mois à partir de la date du dernier versement des cotisations. Par ce changement, on reconnaît que les participants peuvent travailler dans plusieurs collèges et que le travail à temps partiel est courant.

- Quelques modifications d'ordre pratique ont été apportées aux dispositions concernant les références au Collège des Grands-Lacs, la définition de « participants retraités », les preuves d'invalidité et l'élimination de l'option de l'achat d'une annuité.

Plusieurs modifications seront également apportées au cours de la prochaine année au Régime alors que nous continuerons d'appliquer les exigences découlant de la loi sur la réforme des pensions du gouvernement de l'Ontario et d'accroître l'équité entre les participants du Régime.

### GRUPE DE TRAVAIL CHARGÉ D'EXAMINER L'ÉQUITÉ DU RÉGIME

Formé de quatre membres du Comité de parrainage et de six membres du Conseil des fiduciaires, ce groupe de travail exécutera un examen de l'équité pour une série de dispositions du Régime. Le groupe de travail se penchera sur l'équité pour des questions comme les taux de cotisations, les prestations au décès, le rachat de service, le calcul de la moyenne des gains et les dispositions sur le travail à temps partiel.

## AMÉLIORATION DU SERVICE

Parmi les initiatives prises en 2011, citons :

- Recherche et développement concernant les exigences d'un nouveau système de pension et examen des capacités de collecte de données;
- Mise en œuvre d'un système de stockage des fichiers électroniques pouvant servir, entre autres, à la numérisation et à la création de fichiers électroniques pour les dossiers des participants;
- Organisation d'un colloque des intervenants d'une demi-journée pour discuter des enjeux touchant les participants retraités avec l'association des retraités des collèges de l'Ontario (OCRA);
- Accroître les communications avec les participants au moyen notamment des bulletins électroniques et d'un webinaire interactif sur la Politique de financement et les recommandations du Groupe de travail sur le financement.

## Passifs et capitalisation

Le Régime est solide et entièrement provisionné sur une base de continuité. Selon l'évaluation actuarielle, le Régime avait au 1<sup>er</sup> janvier 2012 un excédent à long terme à hauteur de 154 millions de dollars. Les gens qui travaillent dans le secteur de l'enseignement postsecondaire vivent en moyenne 88 ans, soit trois ans de plus que la population en général. Ainsi, les obligations en matière de prestations de retraite – et, par conséquent, le passif – sont plus importantes, ce qui grève encore plus lourdement les taux de cotisation. Par suite des re-

commandations formulées l'an dernier par le Groupe de travail sur le financement, le taux de cotisation a été augmenté de 0,8 % tant pour les participants que pour les employeurs au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Par ailleurs, on procédera à de plus faibles hausses au cours des deux prochaines années de manière à ce que le taux combiné plafonne à 12,4 % en 2014 et 2015. La Politique de financement transparente, qui prescrit les mesures à prendre pour les divers niveaux de capitalisation, permettra de limiter les imprévus dans l'avenir et d'accroître la stabilité.

## ÉVALUATION

Résultats concernant la capitalisation à long terme <i>(sur une base cumulative modifiée)</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2012 Évaluation déposée
<b>VALEUR DES ACTIFS :</b>	<i>(en millions de dollars)</i>
Valeur marchande des actifs nets	5 627 \$
Lissage des résultats	399 \$
Valeur actuelle des cotisations futures	
Cotisations de base	2 159 \$
Cotisations supplémentaires	985 \$
<b>Valeur actuarielle totale des actifs</b>	<b>9 170 \$</b>
Passifs relatifs aux droits à retraite	7 020 \$
Valeur actuelle des prestations futures accumulées par les participants actifs	1 987 \$
Provision pour les indexations pour le service accumulé après 2007 pour les trois années suivant la date de l'évaluation	9 \$
<b>Provisions actuarielles</b>	<b>9 016 \$</b>
Excédent actuariel	154 \$

## Initiative du Groupe de travail sur le financement

Le Groupe de travail sur le financement a été créé par le Comité de parrainage et le Conseil des fiduciaires en 2009; cette année-là, les projections faisaient état de l'accumulation imminente d'un déficit à long terme découlant essentiellement de trois facteurs : les pertes enregistrées sur le marché en 2008 par suite de la crise mondiale du crédit, les taux d'intérêt maintenus pendant longtemps à un faible niveau et l'augmentation de l'espérance de vie des participants. Le Groupe de travail avait pour mandat de chercher et d'examiner des manières d'éponger le déficit prévu pour l'évaluation actuarielle du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et d'assurer la santé financière du Régime à long terme.

Les rentes promises ou les passifs s'étendent jusqu'à 70 ans dans l'avenir. Même si le passif du Régime augmente en raison des taux d'intérêt historiquement bas, d'une espérance de vie accrue pour les participants et des incidences des bouleversements des marchés des placements en 2008, les rentes devant être versées maintenant et à l'avenir sont protégées.

Les pertes de placements dues à l'effondrement des marchés en 2008 sont comptabilisées sur une période moyenne de cinq ans, comme l'autorisent les lois et les normes actuarielles professionnelles régissant les régimes de retraite.

Le recours à ces méthodes « de lissage » permet aux régimes de retraite de mieux gérer la volatilité des marchés et d'éviter de devoir apporter des changements brusques aux taux de cotisation ou aux prestations. Les taux d'intérêt déterminent le montant des fonds qu'un régime de retraite doit investir maintenant pour verser les futures rentes. Plus le taux d'intérêt est bas, plus la réserve de fonds doit être importante. La faiblesse sans précédent des taux d'intérêt à une incidence considérable sur l'importance de la capitalisation et le déficit du Régime.

Les régimes de retraite à prestations déterminées ont ressenti les effets de cette conjoncture économique. Grâce aux décisions antérieures relatives à notre Politique de financement, la situation financière du Régime est excellente.

Le Groupe de travail est formé de représentants des participants et des employeurs nommés par le Conseil

des fiduciaires et le Comité de parrainage. Le Groupe de travail s'est réuni tous les mois depuis avril 2010 et fait un compte rendu aux répondants du Régime lors des réunions trimestrielles. L'examen détaillé a été guidé par un processus qui permettait de s'assurer que l'étendue des idées et la profondeur des analyses étaient appropriées aux décisions qui devaient être prises. Le Groupe de travail a été appuyé dans ses travaux par le personnel professionnel et par des conseillers juridiques et actuariels indépendants. Ses membres ont également participé à une série de séances animées par des experts en matière de lois sur les pensions ainsi que de normes et d'évaluation actuarielles.

Les prévisions du Régime ont été vérifiées grâce à un examen de toutes les hypothèses actuarielles sur lesquelles elles étaient fondées. Les hypothèses ont été examinées sous plusieurs angles, notamment en fonction de leur caractère réaliste selon l'historique propre au Régime, de la manière dont elles se comparaient par rapport à celles d'autres régimes de retraite et de leur adéquation avec l'ensemble des objectifs du Régime et son niveau de tolérance aux risques. Les dernières modifications aux normes actuarielles et aux lois en matière de pension devaient également être prises en considération.

### RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE FINANCEMENT

Au début de 2011, le Groupe de travail a fait un compte rendu au Conseil des fiduciaires et au Comité de parrainage de l'achèvement de ses travaux et de ses recommandations.

Les recommandations comprenaient l'élaboration plus poussée de la Politique de financement afin de préciser la manière dont elle guide la prise de décisions en vue d'atteindre un équilibre entre le maintien d'un régime de retraite stable d'un point de vue financier et l'offre d'une valeur équitable à toutes les générations de participants. Le Groupe de travail recommande également une hausse progressive du taux de cotisation de 1,6 % échelonnée sur trois ans afin de compenser l'augmentation de l'espérance de vie des participants. Enfin, il a conclu que la pérennité du Régime de retraite pourrait être assurée sans que les prestations ne soient révisées.



## AUGMENTATION DE L'ESPÉRANCE DE VIE DES PARTICIPANTS

En plus des pressions économiques, le participant moyen vit maintenant jusqu'à 88 ans, par rapport à 85 ans auparavant, de sorte que le Régime doit réserver plus de fonds pour absorber les prestations de rente supplémentaires qui devront être versées aux participants.

## LE RAJUSTEMENT DES COTISATIONS CONTRIBUERA À GARANTIR LES PRESTATIONS FUTURES ET À AMÉLIORER L'ÉQUITÉ

Le taux de cotisation n'a pas dû être haussé en raison des faibles taux d'intérêt ni des pertes enregistrées sur les marchés en 2008. Dans son examen, le Groupe de travail a montré que les conséquences de ces deux facteurs peuvent continuer d'être compensées grâce aux cotisations de stabilisation déjà versées par les participants, et ce, sans que les prestations futures ne soient rajustées. Les membres du Groupe de travail ont recommandé une hausse des cotisations pour provisionner adéquatement les prestations supplémentaires devant être versées en raison de l'augmentation de la longévité. Les membres ont privilégié cette voie plutôt qu'une réduction des prestations, parce qu'ils sont bien conscients de l'importance que les participants accordent à leurs prestations de pension.

## LA STRUCTURE DES COTISATIONS PASSE DE TROIS À DEUX TAUX

Un changement à la méthode de calcul des cotisations a également été apporté en 2012. Par suite du passage à deux taux, les participants versent des cotisations moins élevées sur les premiers 3 500 dollars de gains. Ce changement n'a pas une incidence importante sur la capitalisation du Régime, mais améliore le caractère équitable pour les participants à tous les niveaux de revenu en ce qui a trait aux montants qu'ils versent au Régime. Il simplifie également le Régime, le rendant plus facile à expliquer et moins coûteux à administrer.

## Gestion des placements

L'équipe de gestion des placements du Régime surveille l'application de la stratégie d'investissement établie par le Conseil des fiduciaires. Elle sélectionne des sociétés de gestion de placements en fonction de divers critères et surveille les résultats obtenus selon des objectifs de rendement et le risque par rapport à la structure des passifs du Régime. Cette approche permet de réduire le risque global et d'établir un équilibre entre la protection des prestations et l'accessibilité économique.

Le programme de placements a généré un excellent rendement au cours des trois années ayant suivi l'effondrement des marchés en 2008.

### ÉTUDE DU BILAN

Le Régime a procédé à une Étude du bilan en 2011 par suite de laquelle on a révisé et approuvé la composition de l'actif en décembre 2011. Ainsi, on a ajouté des marchandises et des marchés émergents aux catégories distinctes d'actif du Régime qui seront provisionnées en 2012.

### ÉNONCÉ DE POLITIQUES ET PROCÉDÉS DE PLACEMENT

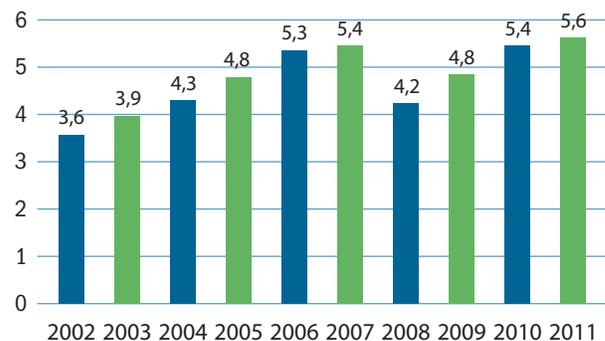
L'Énoncé de politiques et procédés de placement, l'ÉPPP, a été mis à jour en 2011 afin de tenir compte des dispositions du Régime concernant le classement des actifs, les procédures de lissage, les points de référence et les contraintes aux placements.

### GESTION DES PLACEMENTS

Fort d'un portefeuille de placements de 5,6 milliards de dollars, le Régime peut s'assurer de respecter les engagements en matière de pension qu'il a pris à l'égard de ses participants. Les cotisations versées par les participants et les employeurs sont mises en commun et investies dans des placements à long terme. Par ailleurs, lorsqu'un participant prend sa retraite, le Régime lui verse une rente viagère mensuelle en fonction de ses gains et du nombre d'années de service qu'il a accumulé, et ce, peu importe la longévité du participant. Comment parvenons-nous à assurer la pérennité du Régime? Nous y parvenons en partie grâce à notre portefeuille de placements diversifié et à une stratégie méthodique et efficiente. Soulignons que tout est réalisé sous la direction d'une équipe d'experts en matière de placements.

### Croissance sur 10 ans des actifs nets du Régime de retraite des CAAT

(en milliards de dollars)



### UN PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ

Étant donné l'incertitude et la volatilité économique, les placements du Régime ont donné de très bons résultats en 2011. Les actifs nets avaient augmenté de 175 millions de dollars et s'étaient établis à 5,627 milliards de dollars au 31 décembre 2011.

Ainsi, les placements ont généré un taux de rendement net de 3,4 % pour le Régime; 2011 est donc la troisième année de suite où les actifs ont connu une croissance depuis la crise mondiale du crédit.

Le portefeuille bien équilibré et diversifié a été un des principaux facteurs ayant contribué au rendement positif en 2011.

Le portefeuille de titres à revenu fixe et les placements dans l'immobilier et l'infrastructure ont généré un excellent rendement au cours de l'année. Quant au portefeuille d'obligations à long terme, il a produit un rendement de 17,4 % en 2011 grâce aux faibles taux d'intérêt. Les placements en matière d'immobilier et d'infrastructure du Régime ont produit un rendement de 12,8 % et de 13,4 %, respectivement.

Or, ces rendements ont amorti l'expérience plus turbulente ressentie sur le marché des actions. En effet, les placements canadiens en actions ont accusé un rendement négatif de 7,9 % tandis que les portefeuilles d'actions étrangères ont connu un rendement négatif de 3,7 %. Le rendement des actions aux États-Unis

a constitué une lueur d'espoir sur la scène mondiale puisque le rendement a été alimenté par la croissance dans le secteur de l'énergie et des matériaux, de même que dans le secteur industriel. Le portefeuille d'actions américaines du Régime (un segment des actions étrangères) s'est accru de 9,8 % en 2011; il a ainsi fait meilleure figure que l'indice aux États-Unis et a compensé les pertes essuyées sur le plan des actions mondiales et internationales. Dans l'intervalle, le portefeuille petit mais croissant de capital-investissement du Régime a produit un rendement de 25,8 %.

En 2011, la stratégie d'investissement du Régime a permis d'ajouter 177 millions de dollars en revenu de placement aux actifs du Régime. Les prestations versées par le Régime aux participants et aux retraités se sont chiffrées à 302 millions de dollars. Par ailleurs, les participants et les employeurs ont versé 312 millions de dollars en cotisations. Enfin, comme l'année précédente, les coûts associés à l'administration du régime de retraite se sont élevés à 13 millions de dollars; l'actif a donc connu une hausse nette de 175 millions de dollars en 2011.

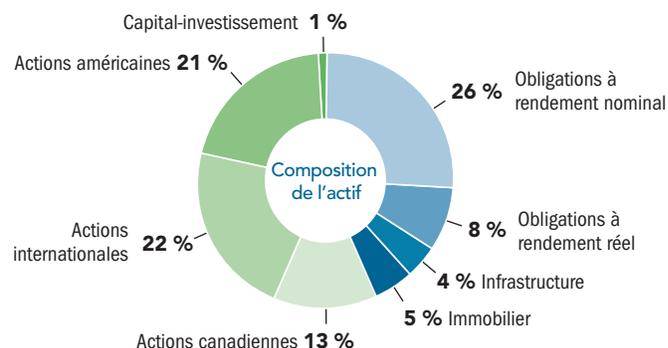
### Évolution de l'actif net disponible dans le Régime de retraite des CAAT pour le service des prestations en 2011

(en millions de dollars)

Actif net au 31 décembre 2010	5 452 \$
Revenu de placement	177 \$
Cotisations perçues	312 \$
Prestations versées	(302 \$)
Charges administratives	(13 \$)
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	175 \$
<b>Actifs nets au 31 décembre 2011</b>	<b>5 627 \$</b>

Il se peut que les chiffres ne concordent pas à cause de l'arrondissement.

### Des investissements de 5,6 milliards de dollars bien diversifiés



La politique sur la composition de l'actif est prise par le Conseil des fiduciaires en consultation avec l'équipe responsable des placements. La composition de l'actif doit présenter un équilibre entre les diverses catégories de placements de grande qualité qui alimentent la croissance et permettent au Régime de respecter ses engagements à long terme à l'égard des participants.

Pour ce faire, l'équipe applique une stratégie méthodique et ingénieuse pour gérer les placements.

Le portefeuille d'actions est constitué de manière à tirer parti de la croissance du marché. Les placements en actions peuvent être plus volatiles à court terme, mais ils font généralement meilleure figure que les placements à revenu fixe (comme les obligations) à long terme. Le portefeuille d'actions canadiennes, internationales et américaines et d'actions de capital-investissement compte pour 57 % de l'ensemble des placements et permet d'accroître le rendement des placements à long terme, de même que de maintenir les taux de cotisations à un niveau raisonnable par rapport aux prestations accumulées.

Le portefeuille de titres à revenu fixe et celui en matière d'infrastructure et de biens immobiliers sont conçus pour produire un rendement stable et générer un revenu. Ils sont donc une adéquation parfaite avec les engagements du Régime concernant le versement des prestations. Enfin, les obligations à rendement réel et les biens immobiliers agissent comme protection contre l'inflation. Les placements en matière d'infrastructure produisent un rendement prévisible pour l'actif détenu dans les industries réglementées tandis que les obligations nominales offrent de la stabilité et une valeur ajoutée lorsque le taux d'inflation est faible et lorsqu'on observe des tendances déflationnistes. Ensemble, ces placements comptent pour 43 % de l'ensemble des placements et constituent une base solide pour le respect des engagements relatifs aux pensions.

# Effectif de réserve



Le Régime s'est fixé comme objectif à long terme d'atteindre un rendement net supérieur de 4,5 % au taux d'inflation pour ses placements. Ce pourcentage dépasse le rendement nécessaire pour le service des prestations de pension, si les taux de cotisations actuels sont maintenus.

## Taux de rendement net annuel moyen

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
3,4 %	10,1 %	1,5 %	4,9 %

## Déduction faite de l'inflation

1,1 %	8,1 %	-0,4 %	2,7 %
-------	-------	--------	-------

Rendement net déduction faite des dépenses au 31 décembre 2011. Le taux de rendement annuel moyen pour cinq et dix ans tient compte de l'effondrement des marchés en 2008.

Le rendement élevé pour la période de trois ans, soit 10,1 %, témoigne du rendement des obligations et du marché des actions ainsi que de la stratégie du Régime visant à augmenter ses placements sur les marchés privés. À titre d'exemple, les biens immobiliers sur le marché canadien (biens immobiliers commerciaux, bureaux, biens immobiliers industriels et résidentiels) ont généré un rendement net de 12,8 %

en 2011. Les principaux placements relatifs à des biens immobiliers commerciaux, comme le Bramalea City Centre, tirent parti de la croissance régionale.

Par ailleurs, des placements en matière d'infrastructure sont notamment réalisés dans des entreprises nord-américaines et européennes réglementées qui œuvrent dans le secteur de l'eau, du gaz naturel, de l'électricité, du transport et des télécommunications. Ces placements offrent un rendement constant et à long terme. Les placements en matière d'infrastructure qui ont généré un rendement de 13,4 % en 2011 comprennent également des participations dans des partenariats avec les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral pour la construction d'infrastructure publique grandement nécessaire comme des hôpitaux communautaires.

**Gestion du risque :** Le Conseil des fiduciaires a élaboré l'Énoncé des politiques et procédures de placement avec l'objectif à long terme de protéger les prestations de retraite et la stabilité des cotisations. Ce document établit la composition de l'actif qui permettra de maximiser la croissance tout en s'exposant à un niveau de risque acceptable.



De gauche à droite : Kevin Rorwick, chef des finances en compagnie de membres de son équipe : Jocelyne Mousseau, responsable, Politique et gouvernance; Jennifer Goerz, adjointe administrative; Roc Chen, analyste de programme; Yannie Ho, analyste financier des placements.

Le Régime examine régulièrement les actifs qu'il détient et ses obligations en matière de prestations de retraite. Dans le cadre de ces examens, il prend en considération divers scénarios économiques ainsi que les engagements envers les participants du Régime pour plusieurs années à venir.

Il est ainsi en mesure de procéder à des rajustements en vue de maintenir un juste équilibre entre la croissance et la gestion des risques dans l'avenir.

Le Régime surveille également de près les effets des fluctuations des taux d'intérêt réels et des taux d'intérêt nominaux sur les passifs futurs.

D'ailleurs, l'équipe responsable des placements surveille régulièrement la composition de l'actif et ajuste les catégories en fonction des besoins pour que les placements actuels respectent la politique sur la composition de l'actif. Dans le cadre de cette méthode d'ajustement, on utilise des instruments dérivés pour convertir les placements réels dans une catégorie donnée en « placements effectifs » qui cadrent avec la

politique et la diversification du portefeuille prévue. Pour gérer les risques, on doit également avoir recours à un amalgame d'approches de gestion active, de placements gérés passivement qui correspondent à un indice du marché particulier, et d'une surveillance permanente des liquidités.

**Des placements responsables :** Le Régime croit qu'à long terme, les entreprises qui assurent une bonne gouvernance et qui mènent leurs activités de façon responsable feront meilleur figure que les autres. D'ailleurs, il applique une Politique de placements responsables par un processus de vote par procuration réfléchi, une mobilisation des entreprises par l'intermédiaire d'organismes comme la Canadian Coalition for Good Governance, et la sensibilisation des gestionnaires externes de portefeuille.

**Une valeur ajoutée :** La gestion active des placements permet d'ajouter de la valeur à long terme par rapport aux indices du marché. En 2011, le Régime a enregistré un rendement net de 3,4 %, lequel est supérieur à l'indice de référence de 3,2 %. L'efficacité des stratégies relatives aux actions américaines en a été l'un des principaux facteurs.

# Expertise en matière de placements

Fort d'actifs de 5,6 milliards de dollars, le Régime de retraite des CAAT est suffisamment important pour être doté d'un programme de placements ingénieux et suffisamment souple pour saisir des occasions qui pourraient se révéler trop grandes ou trop petites pour certains autres régimes.

Notre équipe responsable des placements joint leur expertise à une équipe de gestionnaires externes aguerris qu'il supervise pour ainsi assurer la valeur et la performance à long terme.

Julie Cays, chef des placements, possède une longue carrière dans la gestion des placements dans le secteur des pensions et le secteur bancaire au Canada. Analyste financière agréée (CFA), elle est actuellement présidente de l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite et a été nommée par Benefits Canada comme étant l'un des 25 promoteurs de régimes les plus influents en 2009.

Mot de Mme Cays sur le rôle de son équipe et les perspectives d'avenir :

*Notre objectif final est d'obtenir le taux de rendement requis pour que le Régime puisse verser les prestations et maintenir les cotisations à un taux financièrement accessible pour les participants. Par ailleurs, l'une de mes tâches principales consiste à aider les fiduciaires à prendre des décisions stratégiques au sujet de la composition de l'actif du Régime, de la tolérance au risque et de l'approche en matière de placement.*

*Grâce à notre modèle, nous surveillons étroitement les placements, nous les analysons et en assurons la conformité. Nos directeurs des placements sont respon-*

*sables des volets relatifs aux marchés privés et publics du programme de placements. Ils possèdent de nombreuses années d'expérience dans le domaine des finances et des placements. De plus, notre analyste des placements est responsable de l'évaluation du rendement et de l'analyse des risques. Enfin, mon collègue Kevin Rorwick, chef des finances, veille à ce que la comptabilité et la conformité du Régime soient de haut niveau.*

*Nous avons sélectionné un éventail exceptionnel de cabinets de gestionnaires externes pour gérer les portefeuilles qui entrent dans la composition de nos actifs. On compte au total 30 gestionnaires qui oeuvrent tant pour les catégories d'actifs publics que privés et qui entretiennent depuis longtemps des rapports avec le Régime. En retour, nous profitons de leur expertise. Ils surveillent de près le marché afin de saisir les occasions, d'évaluer les risques et de protéger les placements du Régime.*

*Notre équipe interne responsable des placements veille à ce que nos gestionnaires accomplissent les mandats que nous leur conférons. Nous prenons des décisions quant au mandat et aux affectations de chaque gestionnaire et nous déterminons quand retenir les services d'un nouveau gestionnaire ou quand mettre fin à une relation pour des raisons stratégiques.*

*Sous approbation du Conseil, nous avons ajouté deux nouvelles catégories de placements à notre composition*



De gauche à droite : Asif Hague, directeur des placements; Kevin Fahey, directeur des placements; Julie Cays, chef des placements; Prashant Mulay, analyste des placements.

d'actifs en 2012. La première concerne les marchés émergents de pays comme le Brésil, l'Inde et la Chine. Nous avons déjà commencé à réaliser des placements sur ces marchés dans le cadre de notre portefeuille mondial. Par ailleurs, en ajoutant une nouvelle catégorie, nous aurons une meilleure connaissance de ces marchés et pourrons y accorder une plus grande priorité compte tenu du rôle de plus en plus important qu'ils jouent sur la scène mondiale. Enfin, la seconde nouvelle catégorie porte essentiellement sur les marchandises qui peuvent constituer une protection contre l'inflation pour nos passifs et permettre de diversifier davantage nos placements.

Compte tenu de la conjoncture économique, nous serons attentifs dans l'avenir aux débouchés sur le marché du capital-investissement. Nous savons que certaines entreprises présentent d'excellentes perspectives commerciales, mais subissent parfois les pressions découlant de besoins en capital. Nous savons que nous avons la souplesse nécessaire pour profiter de ces possibilités lorsqu'elles se présentent.

De même, au fur et à mesure que nous diversifions nos placements, nous cherchons des débouchés d'investissements conjoints directs dans des projets d'infrastructure. Tant pour les infrastructures que pour le capital-investissement, il existe des projets de l'ordre de 10 millions à 100 millions de dollars qui peuvent

répondre parfaitement aux besoins du Régime. Enfin, nous continuons de perfectionner nos pratiques de gestion des risques, notamment dans le domaine de la couverture de change.

En somme, le Régime sert à assurer la pérennité des pensions pour les retraités et les participants qui prendront leur retraite; nous voulons leur garantir le versement d'une rente toute la vie durant. Notre équipe responsable des placements continuera à appliquer une approche méthodique et souple en vue de respecter notre engagement final.

Biens immobiliers détenus par le Régime de retraite des CAAT par l'intermédiaire de placements collectifs.



Bramalea City Centre



Hôpital Bridgepoint

## Gouvernance

**Le Comité de parrainage est composé de huit membres :** quatre représentants des employés, dont trois sont nommés par le SEFPO et un par l'APACO, et quatre représentants des employeurs, qui sont nommés par Collèges Ontario au nom des conseils d'administration des collèges.

### COMPOSITION ACTUELLE DU COMITÉ DE PARRAINAGE



**Marilou Martin**, *coprésidente*

Représentante des employés depuis 2010, M<sup>me</sup> Martin a occupé cette fonction auparavant de 1996 à 2000. Elle compte 25 années d'expérience au Collège George Brown.



**Rick Helman**

Représentant des employés depuis 2007, M. Helman est directeur de la planification financière au Collège Loyalist et est membre fondateur et président de l'APACO.



**Jeff Zabudsky**, *coprésident*

Représentant des employeurs s'étant joint au Comité en 2012, M. Zabudsky est président et chef de la direction du Sheridan Institute of Technology and Advanced Learning.



**Kim Macpherson**

Représentante des employés s'étant jointe au Comité en 2012, M<sup>me</sup> Macpherson est conseillère en prestations au SEFPO.



**Barbara Cameron**

Représentante des employeurs depuis 1999, M<sup>me</sup> Cameron est vice-présidente des finances et de l'administration au Collège Fleming.



**Peggy McCallum**

Représentante des employeurs depuis 2005, M<sup>me</sup> McCallum est associée et chef du groupe de la pratique des régimes de retraite et avantages sociaux au cabinet juridique Fasken Martineau DuMoulin.



**Stephen Campbell**

An employer representative since 1995, Mr. Campbell is Director, Financial Services, for the Canadian Medical Protective Association. He was Director of Finance at Algonquin College from 1986 to 1998.



**Damian Wiechula**

Représentant des employés depuis 2008, M. Wiechula enseigne dans les divisions de la technologie et de l'administration au Collège George Brown.

**Shirley McVittie** (représentante des employés) et **Rick Miner** (représentant des employeurs) ont achevé leur mandat en 2011; Kim Macpherson (représentante des employés) et Jeff Zabudsky (représentant des employeurs) les ont remplacés et sont entrés en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**DISPOSITIONS LÉGISLATIVES** – Le Régime a apporté des modifications aux règles concernant le partage des droits à la suite d'une rupture de mariage; ces modifications sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le Conseil des fiduciaires a décidé, pour le moment, de ne pas facturer de frais aux participants pour le calcul de la valeur aux fins du droit à la famille, bien qu'il puisse le faire. De plus, le Régime suit de près l'évolution de la réforme des pensions en Ontario. On prévoit qu'un règlement apportant plusieurs changements sera pris en 2012 et qu'il nécessitera des modifications au texte, aux politiques et aux procédures du Régime.

**POLITIQUES** – Le Comité de parrainage a approuvé de nouvelles politiques de gouvernance ou des modifications à celles en vigueur au cours de l'année. Une importante mise à jour a été apportée à la Politique de financement par suite de l'examen du Groupe de travail sur le financement. Par cette modification, on a éliminé la marge minimale exigée pour les écarts défavorables des facteurs à prendre à considération dans la Politique de financement. On a aussi mis à jour les cotisations

de base afin de tenir compte de l'augmentation de l'espérance de vie. Parmi les autres modifications, citons les politiques concernant le code de conduite, les dépenses des membres du Comité, les activités, la sélection du conseiller et la vérification connexe, ainsi que le rôle des coprésidents.

Dans le cadre de l'examen biennal de la gouvernance, le Conseil des fiduciaires a également approuvé des nouvelles politiques ou des modifications à celles en vigueur en ce qui concerne les services autres que de vérification offerts par le vérificateur indépendant, la sélection du fournisseur de service et la vérification connexe, le mandat des comités du Conseil, les activités, le rôle du Conseil, la planification de la relève pour le Chef de la direction et le gestionnaire du Régime, ainsi que les appels et la confidentialité des membres.

Avec les nouvelles politiques et les mises à jour, les membres du Comité de parrainage et les fiduciaires disposent d'une gamme complète et actualisée de critères de gouvernance.

**Le Conseil des fiduciaires est constitué de 12 membres** : six représentants des employés, dont quatre sont nommés par le SEFPO, un par l'APACO et un nommé en alternance par les deux organismes représentants les employés; et de six représentants des employeurs, qui sont nommés par Collèges Ontario au nom des conseils d'administration des collèges.

Alec Ip a été élu président et James Simpson, vice-président, pour le mandat allant du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 30 septembre 2011. James Simpson a renoncé au poste de vice-président et Donald Walcot a été élu pour terminer le mandat de M. Simpson. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2011, Donald Walcot occupe le poste de président, et Alec Ip, celui de vice-président conformément à la Convention de parrainage et de fiducie.

De plus, en 2011, Duane McNair a démissionné en tant que membre du Conseil et est remplacé par Michael Seeger, représentant l'APACO, depuis le 23 septembre 2011.

## COMPOSITION ACTUELLE DU CONSEIL DES FIDUCIAIRES



**Don Walcot**

Fiduciaire des employeurs depuis 2006, M. Walcot est président du Conseil et siège au comité des placements.



**John Rigsby**

Fiduciaire des employeurs depuis 2010, M. Rigsby est coprésident du comité de vérification et siège au comité des placements.



**Alec Ip**

Fiduciaire des employés depuis 2004, M. Ip est vice-président du Conseil et siège au comité des finances et de l'administration.



**Alnasir Samji**

Fiduciaire des employeurs depuis 2010, M. Samji siège au comité des finances et de l'administration ainsi qu'au comité de vérification.



**Darryl Bedford**

Fiduciaire des employés depuis 2010, M. Bedford est coprésident du comité des placements.



**Michael Seeger**

Fiduciaire des employés depuis 2011, M. Seeger siège au comité des placements et au comité des appels.



**Bernard Belanger**

Fiduciaire des employés depuis 2009, M. Bélanger est coprésident du comité des finances et de l'administration et siège au comité de vérification.



**James Simpson**

Fiduciaire des employeurs depuis 1998, M. Simpson siège au comité des finances et de l'administration.



**Harry Gibbs**

Fiduciaire des employeurs depuis 2003, M. Gibbs est coprésident du comité des placements et membre du comité des appels.



**Beverley Townsend**

Fiduciaire des employeurs depuis 2008, M<sup>me</sup> Townsend est coprésidente du comité des finances et de l'administration et membre du comité des appels.



**Pierre Giroux**

Fiduciaire des employés depuis 2010, M. Giroux a occupé cette fonction auparavant de 2001 à 2003 et siège au comité des finances et de l'administration.



**Donald Wright**

Fiduciaire des employés depuis 2000, M. Wright est coprésident du comité de vérification et siège au comité des placements ainsi qu'au comité des appels.

## Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime » ou le « Régime des CAAT ») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de l'exactitude des données présentées. Ils ont été dressés selon des conventions comptables conformes aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Bon nombre des montants sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de leur importance relative. Les états financiers ont fait l'objet d'une approbation par le Conseil des fiduciaires.

Le Régime des CAAT tient à jour des registres comptables, des systèmes d'information et des mécanismes de contrôle financier et de contrôle de gestion qui permettent d'avoir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les ressources sont gérées de manière efficace. Ces systèmes prévoient des pratiques prudentes d'embauche et de formation du personnel, un code de déontologie, l'établissement d'une structure organisationnelle prévoyant une répartition claire des fonctions et la communication des politiques et des directives dans l'ensemble de l'organisation.

C'est le Conseil des fiduciaires qui assume au premier chef la responsabilité des états financiers du Régime des CAAT. Il supervise la communication de l'information financière par l'entremise de son comité d'audit, qui examine les questions liées à la comptabilité, à l'audit, aux mécanismes de contrôle interne, aux états financiers et au rapport de l'auditeur externe.

L'auditeur externe du Régime, Deloitte & Touche s.r.l., rend des comptes directement au comité d'audit auquel il a entièrement et librement accès pour discuter de son audit et de ses constatations sur l'intégrité de l'information financière et la fiabilité des mécanismes de contrôle interne du Régime dans le contexte de son audit. L'auditeur a effectué une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Cette vérification a comporté des sondages et d'autres procédés qu'il a jugé nécessaires pour pouvoir exprimer son opinion.



**Derek Dobson**  
Chef de la direction et  
gestionnaire du Régime  
17 avril 2012



**Kevin Rorwick**  
Chef des finances

# Rapport de l'auditeur indépendant

À l'administrateur du Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie (le « Régime »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime, qui comprennent les bilans aux 31 décembre 2011 et 2010 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et de l'évolution du déficit pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent ou non de fraudes ou d'erreurs.

## RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

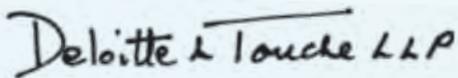
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent ou non de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Régime aux 31 décembre 2011 et 2010, et des états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et de l'évolution du déficit pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.



Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés  
17 avril 2012

## Opinion de l'actuaire du Régime

Les services du cabinet Mercer (Canada) Limitée ont été retenus par le Conseil des fiduciaires du Régime (le « Conseil ») pour effectuer une évaluation actuarielle de l'actif et du passif de continuité du Régime aux 31 décembre 2010 et 2011, en vue de leur inclusion dans les états financiers.

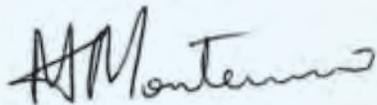
L'évaluation du passif actuariel du Régime a été fondée sur ce qui suit :

- les dispositions du Régime en vigueur aux 31 décembre 2010 et 2011;
- les données sur la participation aux 31 décembre 2009 et 2010, fournies par le Conseil;
- les méthodes prescrites au chapitre 4600 du *Manuel de l'Institut canadien des Comptables Agréés*, qui porte sur les états financiers des régimes de retraite;
- les hypothèses sur les événements futurs (par exemple les taux de rendement de l'actif, les taux d'inflation et les taux futurs de départ à la retraite) qui nous ont été transmises à titre de meilleure estimation de ces événements faites par le Conseil.

Les états financiers ont pour but de donner une image fidèle de la situation financière du Régime aux 31 décembre 2010 et 2011, en supposant de la continuité de l'exploitation. Cet objectif diffère de celui d'une évaluation réglementaire (c'est-à-dire l'évaluation actuarielle requise en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario), qui établit un niveau prudent de cotisations futures.

Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer le passif porté aux états financiers du Régime représentent la meilleure estimation du Conseil des événements futurs selon les conditions du marché à la fin de 2010 et 2011, et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats futurs du Régime seront inévitablement différents, voire considérablement différents, des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs se traduira par des gains ou des pertes dans les évaluations ultérieures et aura alors une incidence sur la situation financière du régime et sur les cotisations requises pour la capitalisation du Régime.

Selon certains tests de vraisemblance et de cohérence des données que nous avons faits, nous croyons que les données sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation. En outre, à notre avis, les méthodes d'évaluation utilisées sont appropriées aux fins de l'évaluation, et les hypothèses utilisées relativement à l'évaluation sont conformes aux principes actuariels reconnus. Notre opinion a été formulée et notre évaluation effectuée conformément aux principes actuariels reconnus au Canada.



Manuel Monteiro, F.C.I.A.  
17 avril 2012



Malcolm P. Hamilton, F.C.I.A.

# Bilan

	31 décembre	
<i>(en milliers de dollars)</i>	2011	2010
<b>ACTIF</b>		
Actifs détenus sous forme de placements		
Placements <i>(note 3)</i>	5 660 650 \$	5 507 784 \$
Produits à recevoir	15 850	14 649
Créances clients non réglées	77 764	13 097
Sommes à recevoir liées à des dérivés <i>(note 5)</i>	23 917	40 603
Cotisations à recevoir des employeurs	11 731	11 657
Cotisations à recevoir des participants	11 975	11 629
Autres actifs <i>(note 7)</i>	3 965	1 793
	<b>5 805 852</b>	<b>5 601 212</b>
<b>PASSIF</b>		
Passifs relatifs aux placements		
Dettes fournisseurs non réglées	165 243	117 897
Passifs liés à des dérivés <i>(note 5)</i>	4 361	21 732
Créditeurs et charges à payer <i>(note 8)</i>	9 085	9 855
	<b>178 689</b>	<b>149 484</b>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>5 627 163 \$</b>	<b>5 451 728 \$</b>
<b>Obligations au titre des prestations de retraite</b> <i>(note 9)</i>	<b>7 028 718</b>	<b>6 869 761</b>
Excédent (déficit) réglementaire <i>(note 10)</i>	153 737	(190 758)
Écarts de mesure entre le déficit réglementaire et le déficit comptable <i>(note 10)</i>	(1 555 292)	(1 227 275)
<b>Déficit</b>	<b>(1 401 555 \$)</b>	<b>(1 418 033 \$)</b>

**Approuvé par le Conseil des fiduciaires**

**Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie**



Alec Ip, vice-président



Donald Walcot, président

## État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2011	2010
<b>Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>		
Cotisations <i>(note 11)</i>	312 210 \$	295 952 \$
Revenu de placement <i>(note 12)</i>	177 368	607 211
	<b>489 578</b>	<b>903 163</b>
<b>Diminution de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>		
Avantages sociaux <i>(note 13)</i>	301 635	283 661
Charges administratives <i>(note 14)</i>	12 508	13 076
	<b>314 143</b>	<b>296 737</b>
<b>Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>175 435</b>	<b>606,426</b>
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	5 451 728	4 845 302
<b>Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice</b>	<b>5 627 163 \$</b>	<b>5 451 728 \$</b>

## État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2011	2010
<b>Obligations au titre des prestations constituées, au début de l'exercice</b>	<b>6 869 761 \$</b>	<b>5 899 517 \$</b>
<b>Augmentation des obligations au titre des prestations constituées</b>		
Intérêts sur les prestations constituées	415 897	409 222
Prestations constituées	212 655	173 066
Changements touchant les hypothèses actuarielles	(123 234)	662 384
Pertes actuarielles (gains actuariels)	(44 726)	9 233
	<b>460 592</b>	<b>1 253 905</b>
<b>Diminution des obligations au titre des prestations constituées</b>		
Prestations versées <i>(note 13)</i>	301 635	283 661
<b>Augmentation nette des obligations au titre des prestations constituées</b>	<b>158 957</b>	<b>970 244</b>
<b>Obligations au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice</b>	<b>7 028 718 \$</b>	<b>6 869 761 \$</b>

# État de l'évolution du déficit

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2011	2010
Déficit, au début de l'exercice	(1 418 033) \$	(1 054 215) \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	175 435	606 426
Augmentation nette des obligations au titre des prestations constituées	(158 957)	(970 244)
Déficit, à la fin de l'exercice	(1 401 555) \$	(1 418 033) \$

## Notes complémentaires

31 décembre 2011

### NOTE 1 – DESCRIPTION DU RÉGIME

Le Régime des CAAT est un régime multiemployeurs financé conjointement qui couvre les employés des collèges d'arts appliqués et de technologie en Ontario, et d'autres employeurs liés aux collèges. La description suivante du Régime n'est qu'un résumé. Pour obtenir une description complète des dispositions du Régime, se reporter au texte du Régime, qui constitue le document officiel.

#### Généralités

Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées financées à parts égales par les employés et les employeurs participants, et par le revenu de placement. Le Régime compte trois promoteurs : Collèges Ontario, qui agit pour le compte des conseils d'administration des collèges, l'Association du personnel administratif des collèges de l'Ontario (« APACO ») et le Syndicat des employé-e-s de la fonction publique de l'Ontario (« SEFPO »).

Le Régime est enregistré en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (« CSFO ») et agréé, sous le numéro 0589895, auprès de l'Agence du revenu du Canada en tant que régime de retraite non assujéti à l'impôt sur le revenu.

Un régime complémentaire distinct a été établi afin de procurer des prestations aux participants du Régime (sauf les employés du Conseil) visés par les restrictions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Puisque le régime complémentaire est une fiducie distincte, son actif net n'est pas inclus dans les états financiers du Régime.

#### Capitalisation

Les prestations promises sont financées au moyen des cotisations et du revenu de placement. La politique de placement du Régime vise à garantir les promesses de pension et à assurer la stabilité à long terme des taux de cotisation des employeurs et des participants. Des évaluations actuarielles sont effectuées afin de déterminer les obligations en matière de retraite et la capitalisation du Régime en fonction des prestations et des cotisations approuvées par le Comité de parrainage.

#### Rentes de retraite

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service validées, la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Les participants ont droit à une rente de retraite sans réduction à la plus rapprochée des dates suivantes : i) à 65 ans; ii) à tout âge dès que la somme de l'âge et des états de service validable égale au moins 85; ou iii) à l'âge de 60 ans, sous réserve d'un minimum de 20 années de service validable. Les participants ont droit à une rente de retraite avec réduction s'ils prennent leur retraite avant une de ces dates.

### Prestations de décès

Au décès d'un participant actif ou retraité, des prestations peuvent être payables au conjoint admissible survivant, aux enfants admissibles, au bénéficiaire désigné ou à la succession du participant ou du retraité.

### Portabilité

Les participants dont l'emploi prend fin après avoir participé pendant plus de deux ans au Régime ont droit à une rente différée. Les participants qui ne sont pas admissibles à une rente immédiate peuvent aussi transférer la valeur de rachat de leur rente dans un autre régime de retraite ou dans un produit de retraite enregistré, sous réserve des dispositions d'immobilisation et de certaines restrictions d'âge. Les participants qui comptent moins de deux ans dans le Régime ont droit au remboursement des cotisations versées plus intérêts.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, les cotisations seront immédiatement acquises par les participants dès l'adhésion au Régime. Les participants qui mettent fin à leur emploi peuvent transférer la valeur de rachat de leur rente dans un autre régime de retraite ou dans un produit de retraite enregistré dans les deux ans suivant la date du versement de leur dernière cotisation.

### Indexation des prestations

Les prestations de retraite sont indexées en fonction de l'inflation chaque année, en janvier, à hauteur de 75 % de la hausse de la moyenne de l'indice des prix à la consommation au 30 septembre de l'année antérieure, sous réserve d'un maximum de 8 % par année, tout excédent étant reporté. Les ajustements en fonction de l'inflation sur la partie de la rente fondée sur les années de service après 2007 sont conditionnels à la situation de capitalisation du Régime. Les ajustements en fonction de l'inflation sur la partie de la rente fondée sur les années de service avant 1992 ont déjà été capitalisés de façon ponctuelle à même les excédents de capitalisation antérieurs, et les autres hausses devraient prendre fin en janvier 2014.

### Politique de capitalisation

La politique de capitalisation du Régime détermine l'utilisation de tout excédent de capitalisation calculé dans la dernière évaluation actuarielle réglementaire. En cas d'excédent de capitalisation selon le principe de la continuité, la politique prévoit des baisses précises des taux de cotisation et/ou des ajustements à l'indexation en fonction de l'inflation dans le cas des services acquis avant 1992 ou après 2007, et/ou la constitution d'une provision pour éventualités. En cas de déficit, une diminution des prestations futures et/ou une hausse des taux de cotisation est requise.

## NOTE 2 – RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

---

### Mode de présentation

Les présents états financiers présentent l'information sur la caisse du Régime des CAAT en tant qu'entité distincte indépendante des promoteurs et des participants.

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Le Régime a adopté le chapitre 4600 – Régimes de retraite du *Manuel de l'Institut canadien des Comptables Agréés* (« ICCA ») (« chapitre 4600 ») le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Comme l'exige le Chapitre 4600, le Régime a évalué et fourni des informations sur les instruments financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (voir le texte ci-après et la note 6). Les normes comptables pour les entreprises à capital fermé qui figurent dans la Partie II du *Manuel de l'ICCA* sont utilisées pour les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements du Régime ni ses obligations au titre des prestations de retraite, dans la mesure où ces dispositions n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le Régime a adopté par anticipation l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, sur une base prospective. Aucune modification n'a été apportée aux soldes d'ouverture de la période.

### Placements

L'achat et la vente de placements sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'opération. La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une opération ordonnée entre les parties à la date d'évaluation.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements à court terme sont évalués au coût et ajustés en fonction du change, qui, avec les intérêts courus à recevoir, équivaut à la juste valeur.
- Les titres cotés en bourse sont évalués selon les cours de clôture. Si les cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en fonction des renseignements sur les marchés actuels.

- Les titres à revenu fixe sont évalués selon une moyenne des cours acheteurs de clôture des participants du marché.
- Les placements dans des fonds sous-jacents sont évalués en fonction des valeurs de l'actif net obtenues des gestionnaires de fonds, lesquelles sont déterminées selon la juste valeur des placements sous-jacents du fonds.
- Les placements dans des fonds d'infrastructures et de capital investissement sont détenus par le biais de participations dans des sociétés en commandite. La juste valeur est déterminée par le gérant de la société en commandite, à l'aide de l'information financière la plus récente obtenue sur les placements sous-jacents ou des prévisions du rendement financier, puis en appliquant des techniques d'évaluation appropriées comme des données de marché comparables ou des flux de trésorerie actualisés. Les placements sous-jacents dans les fonds d'infrastructures sont souvent évalués selon la méthode des flux de trésorerie actualisés en fonction des capitaux propres, reflétant ainsi une plus longue période de prévisions et une plus grande prévisibilité des flux de trésorerie.
- La juste valeur des placements immobiliers est déterminée par le gestionnaire externe, à l'aide de l'information financière la plus récente obtenue des gestionnaires immobiliers individuels. Les biens immobiliers sont évalués deux fois par année par des évaluateurs de biens immobiliers professionnels, indépendants et externes qui sont accrédités par l'Institut canadien des évaluateurs. Les évaluations de biens immobiliers sont effectuées conformément aux normes et procédures généralement acceptées et sont fondées principalement sur les méthodes de l'actualisation des flux de trésorerie et de la capitalisation du revenu.
- Les instruments financiers dérivés sont constatés à la juste valeur selon les modèles de valorisation généralement utilisés par les participants du marché. La juste valeur est fournie par des fournisseurs établis de prix et est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation nécessitant le recours à des données et des hypothèses fondées sur des données de marché observables, notamment la volatilité et les autres taux ou cours applicables. Dans quelques cas, les données et les hypothèses de la juste valeur ne peuvent pas être étayées par des données de marché observables.

### Revenu (perte) de placement

Les gains et pertes réalisés à la vente des placements sont déterminés selon le coût moyen des titres vendus. La variation de l'écart entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice est comptabilisée à titre de plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements. Les intérêts, dividendes et distributions des fonds communs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les revenus de dividende sont inscrits à la date ex-dividende.

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'achat ou à la vente des placements. Les coûts de transaction engagés sont des charges et sont comptabilisés séparément en déduction du revenu (perte) de placement.

### Conversion des devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. La valeur marchande des actifs et des passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et les pertes découlant des variations de ces taux sont comptabilisés au poste gain (perte) réalisé pour les placements vendus et au poste de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements détenus à la clôture de l'exercice.

### Cotisations

Les cotisations payables au Régime sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les transferts au Régime et les achats pour des services passés sont comptabilisés à la date d'encaissement.

### Avantages sociaux

Les sommes versées à titre de prestations de retraite ou de remboursement ou les sommes transférées dans d'autres régimes sont comptabilisées dans la période où elles sont versées.

### Obligations au titre des prestations de retraite

La valeur des prestations constituées à verser ultérieurement aux participants et leurs variations au cours de l'exercice sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée par un cabinet d'actuaire indépendant. L'évaluation est faite au début de l'exercice et extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sur les hypothèses de meilleure estimation, à la date de l'évaluation, des divers événements économiques ou non économiques à venir.

**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses selon l'information disponible à la date des états financiers qui ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges. Ces estimations et hypothèses servent surtout à établir la valeur des obligations au titre des prestations de retraite et la juste

valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et du passif relatifs aux placements. Les résultats réels pourraient différer de ceux présentés.

**Impôt sur le revenu**

Le Régime est exonéré de l'impôt de la partie 1 aux termes de l'alinéa 149(1)o) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

**NOTE 3 – PLACEMENTS****3(a) – Sommaire des placements**

<i>(en milliers de dollars)</i>	2011		2010	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Placements à court terme	288 232 \$	286 602 \$	501 310 \$	500 500 \$
Titres à revenu fixe <i>(note 3b)</i>	2 057 823	1 792 109	1 940 203	1 814 164
Actions <i>(note 3c)</i>	2 749 546	2 731 608	2 634 866	2 398 915
Fonds d'infrastructures	214 156	219 016	161 536	184 450
Biens immobiliers	301 450	250 000	240 927	225 000
Capital-investissement	49 443	41 955	28 942	25 977
	<b>5 660 650 \$</b>	<b>5 321 290 \$</b>	<b>5 507 784 \$</b>	<b>5 149 006 \$</b>

La composition effective de l'actif à la juste valeur, après prise en compte des instruments dérivés, tel qu'il est indiqué à la note 5, se présente comme suit :

	2011	2010
Placements à court terme	5,1 %	9,3 %
Titres à revenu fixe	36,4 %	35,2 %
Actions	48,5 %	47,7 %
Fonds d'infrastructures	3,8 %	2,9 %
Biens immobiliers	5,3 %	4,4 %
Capital-investissement	0,9 %	0,5 %
	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

### 3(b) – Titres à revenu fixe

Les placements sont investis dans les titres à revenu fixe des émetteurs suivants :

	2011		2010	
<i>(en milliers de dollars)</i>	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Gouvernement du Canada	763 475 \$	648 131 \$	580 081 \$	540 758 \$
Gouvernements provinciaux	831 030	720 579	556 725	505 630
Administrations municipales	14 705	12 560	4 880	4 314
Sociétés	327 569	286 364	724 295	685 710
Titres étrangers	121 044	124 475	74 222	77 752
<b>Total des obligations</b>	<b>2 057 823 \$</b>	<b>1 792 109 \$</b>	<b>1 940 203 \$</b>	<b>1 814 164 \$</b>

Les obligations d'État comprennent aussi bien les obligations émises que celles garanties par le gouvernement.

### 3(c) – Actions

Les actions canadiennes et étrangères comprennent les titres émis et négociés dans les régions géographiques suivantes :

	2011		2010	
	Juste valeur <i>(en milliers de dollars)</i>	%	Juste valeur <i>(en milliers de dollars)</i>	%
États-Unis	970 403 \$	35,3	887 835 \$	33,7
Canada	734 160	26,7	796 132	30,2
Europe (sauf le Royaume-Uni)	291 025	10,6	305 791	11,6
Royaume-Uni	153 287	5,6	188 912	7,2
Japon	209 568	7,6	151 134	5,7
Autre - Asie / Pacifique	138 900	5,0	151 227	5,7
Amérique latine	27 598	1,0	39 322	1,5
Autres marchés émergents	224 605	8,2	114 513	4,4
<b>Total des actions</b>	<b>2 749 546 \$</b>	<b>100,0</b>	<b>2 634 866 \$</b>	<b>100,0</b>

**3d) – Sommaire des placements importants**

Au 31 décembre 2011, le Régime détenait les placements suivants, dont la juste valeur ou le coût dépassait de 1 % la juste valeur ou le coût du total des placements :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Juste valeur	Coût
<b>Placements à court terme</b>		
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	63 730 \$	63 730 \$
<b>Titres à revenu fixe</b>		
Fonds commun CIBC - Fonds indiciel d'obligations à long terme	419 792 \$	364 633 \$
Gouvernement du Canada	642 155	542 752
Province de l'Ontario	269 632	236 605
Province de Québec	243 352	207 405
<b>Actions</b>		
Fonds Bridgewater Pure Alpha II	176 769 \$	119 715 \$
SPDR Trust Series I	153 016	135 355
Vanguard Emerging Markets Stock Index Fund	125 040	150 057
<b>Infrastructure et immobilier</b>		
Fonds immobilier Greystone	301 450 \$	250 000 \$
Un fonds d'infrastructures européen	62 758	70 653
Un fonds d'infrastructures nord-américain	66 438	72 496

**3(e) – Prêts de titres**

Le Régime effectue des prêts de titres afin d'accroître le rendement de son portefeuille. Il limite le risque de crédit associé aux prêts de titres en exigeant de l'emprunteur qu'il fournisse une garantie quotidienne sous forme de liquidités et de placements facilement négociables d'une valeur marchande supérieure à celle des titres empruntés. Au 31 décembre 2011, les placements du Régime comprenaient des prêts de

titres d'une juste valeur de 1 065 618 K\$ (698 912 K\$ en 2010). La juste valeur des garanties reçues à l'égard de ces prêts s'établissait à 1 106 872 K\$ (724 463 K\$ en 2010). Le revenu net provenant des prêts de titres pour l'exercice s'élevait à 1 696 K\$ (1 124 K\$ en 2010).

**NOTE 4 – GESTION DU CAPITAL ET DU RISQUE D'INVESTISSEMENT**

Le Régime définit son capital comme étant l'actif net disponible pour le service des prestations. L'actif net disponible pour le service des prestations, qui se compose de placements et d'autres actifs, est géré de manière à pouvoir financer les obligations au titre des prestations de retraite futures. La mesure dans laquelle l'actif net disponible pour le service des prestations est supérieur ou inférieur aux obligations de pension est comptabilisée comme un excédent ou un déficit.

L'objectif du Régime en matière de gestion du capital est de s'assurer que le Régime est entièrement provisionné sur une base de continuité de l'exploitation et est donc en mesure de verser les prestations du Régime à long terme.

Les principaux risques associés aux obligations de pension sont les variations relatives aux principales hypothèses utilisées pour évaluer le montant des

obligations. L'hypothèse du taux de rendement des placements reflète les estimations faites quant au rendement futur des placements et elle est sensible à la variation des taux d'intérêt à long terme. Le taux d'augmentation des salaires est assujéti aux règlements salariaux et à l'inflation à venir. Les hypothèses sur la longévité constituent un risque important en raison de l'accroissement de l'espérance de vie des Canadiens. Bien que le Régime surveille de près ces risques, ils sont généralement indépendants de la volonté du Régime et ne peuvent donc être gérés de façon active. Par conséquent, le Régime se concentre principalement sur la gestion du risque d'investissement.

La gestion du risque d'investissement a pour but de diversifier les risques et les rendements de façon à réduire au minimum la possibilité d'une réduction globale de la valeur totale de la caisse et à maximiser la possibilité de réaliser des gains sur l'ensemble du portefeuille. Pour y arriver, il faut diversifier l'actif afin de limiter l'exposition à un seul émetteur ou à une seule composante des marchés financiers.

La gestion du risque d'investissement passe par la connaissance et la gestion active des risques liés aux actifs

investis. Les placements sont principalement exposés aux risques de change, de taux d'intérêt, de marché, de crédit et de liquidité. Le Régime a mis en place l'Énoncé des politiques et procédures de placement (l'« Énoncé »), qui traite de la manière dont les fonds peuvent être investis. L'Énoncé exige la diversification des placements à l'intérieur des catégories d'actif et prévoit des seuils d'exposition aux placements individuels. Les placements doivent être choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans l'Énoncé, et en conformité avec les lois pertinentes. Le Conseil des fiduciaires approuve les politiques de l'Énoncé et les passe en revue au moins une fois par an.

### Risque de change

L'exposition au risque de change découle des placements du Régime libellés en devises, dont la valeur fluctue en raison des variations des taux de change. Afin de gérer ce risque, le Régime a mis en œuvre des stratégies de couverture de change, comme il est expliqué à la note 5. Les expositions au risque de change au 31 décembre, avant et après couverture, se présentent comme suit :

(en milliers de dollars)	2011		2010	
	EXPOSITION		EXPOSITION	
	Avant couverture	Après couverture	Avant couverture	Après couverture
Dollar canadien	3 122 412 \$	4 277 980 \$	3 167 755 \$	4 160 128 \$
Dollar américain	1 516 807	785 685	1 272 613	696 140
Euro	314 746	99 721	314 282	58 122
Yen japonais	208 705	144 709	155 121	119 632
Dollar de Hong Kong	46 211	40 450	50 008	48 387
Franc suisse	41 086	18 190	47 962	40 732
Livre sterling	157 327	87 350	206 940	99 345
Autres	187 857	154 492	206 455	214 019
	5 595 151 \$	5 608 577 \$	5 421 136 \$	5 436 505 \$

Le tableau ci-dessus comprend tous les actifs détenus sous forme de placement et tous les passifs relatifs aux placements, tels qu'ils figurent au bilan.

Au 31 décembre 2011, si le taux de change entre le dollar canadien et toutes les autres devises avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, les placements libellés en devises et l'actif net du Régime auraient diminué ou augmenté de 66 530 K\$ (63 819 K\$ en 2010).

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt découle de l'incidence potentiellement défavorable des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif ou du passif du Régime. Les valeurs de l'actif, du passif et du niveau de capitalisation du Régime sont toutes touchées par les variations des taux d'intérêt nominaux ou réels.

Le risque de taux d'intérêt est fonction principalement de l'échéance et du montant des flux de trésorerie, et la durée est l'une des mesures employées pour évaluer ce risque. La durée indique l'incidence des variations des taux d'intérêt sur les actifs et les passifs et s'obtient en calculant la durée moyenne des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie à échéance éloignée (durée plus longue) sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt que ceux à court terme.

Au 31 décembre 2011, la durée du portefeuille de titres à revenu fixe était de 14,4 ans (13,4 ans en 2010). Si les taux d'intérêt augmentaient de 1 %, la juste valeur du portefeuille de titres à revenu fixe baisserait d'environ 286 M\$ (244 M\$ en 2010). À l'inverse, si les taux d'intérêt baissaient de 1 %, la juste valeur du portefeuille de titres à revenu fixe augmenterait d'environ 288 M\$ (256 M\$ en 2010).

**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations découlent de facteurs propres à un placement individuel ou à des facteurs ayant une incidence sur tous les titres négociés sur le marché. Afin d'atténuer ce risque, le Régime investit dans un portefeuille diversifié de placements en respectant les lignes directrices de l'Énoncé. Au 31 décembre 2011, une diminution de 10 % du cours des actions aurait entraîné une diminution de 274 955 K\$ (263 487 K\$ en 2010) de l'actif net, et vice versa, si le cours des actions avait augmenté de 10 %.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit s'entend du risque de perte financière due au fait qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles. Le Régime limite le risque de crédit en investissant dans les titres de créance de sociétés dont la note de solvabilité, établie par une agence de notation du crédit reconnue, est d'au moins BBB ou R-1 (court terme). Jusqu'à 5 % de la valeur marchande des titres à revenu fixe peuvent être investis dans des titres à rendement élevé dont la note de solvabilité est inférieure à BBB. Le risque de crédit lié à une seule contrepartie est limité aux montants maximaux stipulés dans l'Énoncé.

De plus, le Régime est exposé à un risque de crédit se rapportant aux justes valeurs positives des instruments dérivés, lorsque la contrepartie est débitrice du Régime. Le Régime gère ce risque en suivant sa politique sur les placements dans les instruments dérivés, qui limite les placements dans ces instruments aux contreparties ayant obtenu une note de solvabilité de A auprès d'au moins deux agences de notation du crédit reconnues.

De plus, le Régime garantit indirectement les obligations de référence sous-jacentes au moment de la vente de dérivés de crédit. Le risque maximal correspond au montant nominal des dérivés de crédit vendus.

Le tableau suivant présente l'exposition maximale, au 31 décembre, au risque de crédit des instruments financiers inscrits au bilan et hors bilan, avant la prise en compte des garanties. Il ne comprend que les actifs financiers qui sont exposés au risque de crédit seulement; les autres actifs financiers, essentiellement les titres de participation, de même que les actifs non financiers, en sont exclus.

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Placements à court terme	288 232 \$	501 310 \$
Titres à revenu fixe	2 057 823	1 940 203
Sommes à recevoir liées à des dérivés	23 917	40 603
Intérêts à recevoir	9 682	9 201
Titres prêtés	1 065 618	698 912
Dérivés sur défaillance de crédit vendus	46 909	66 171
<b>Exposition maximale totale</b>	<b>3 492 181 \$</b>	<b>3 256 400 \$</b>

La qualité du crédit du portefeuille de titres à revenu fixe du Régime au 31 décembre se présente comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
AAA	819 899 \$	796 778 \$
AA	497 582	495 073
A	644,827	586 201
BBB ou moins	95 515	62 151
	<b>2 057 823 \$</b>	<b>1 940 203 \$</b>

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements financiers, y compris le versement des prestations, et pour acquérir des placements de façon rapide et économique.

Le Régime détient un portefeuille d'actifs facilement négociables, notamment des obligations des gouvernements du Canada et des provinces, qu'il peut vendre ou

financer de manière sécuritaire pour se protéger contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie. Au 31 décembre 2011, la juste valeur de ces obligations s'élevait à 1 594 505 K\$ (1 136 806 K\$ en 2010). Le Régime possède également un portefeuille de placements à court terme de 288 232 K\$ (501 310 K\$ en 2010), qui représente principalement de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie qui sont disponibles pour pouvoir satisfaire aux obligations de paiement.

## NOTE 5 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Un instrument financier dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction des variations de la valeur des actifs sous-jacents, d'indices, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le recours aux dérivés comme substituts aux opérations de marché directes comporte des risques similaires à ceux liés à l'acquisition ou à la vente réelle du titre auquel le dérivé se rapporte. Les contrats sur produits dérivés sont négociés sur le marché hors cote ou sur des bourses réglementées.

Les montants notionnels des contrats sur produits dérivés représentent le montant contractuel auquel un taux ou un cours est appliqué aux fins de calcul de l'échange des flux de trésorerie. Ils ne représentent pas le gain ou la perte potentielle ni l'exposition nette au risque de marché ou de crédit lié à de telles opérations. Ils servent plutôt de valeur de référence pour établir le rendement et la juste valeur des contrats.

Le Régime utilise, dans le cadre de sa stratégie de placement, des dérivés qui consistent en des contrats à terme normalisés, des contrats de change à terme, des swaps, des options et des dérivés de crédit. Cette utilisation des dérivés a pour but d'augmenter ou de diminuer son exposition à un marché particulier.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés essentiellement aux fins suivantes :

- Réduire le risque de liquidité dans le compte du gestionnaire d'actions et le compte de résultat par le recours à des contrats à terme normalisés, en convertissant l'exposition aux liquidités en exposition aux marchés financiers, conformément à la politique du Régime sur la composition de l'actif à long terme.
- Rééquilibrer les positions réelles des diverses catégories d'actif en fonction de la politique sur la composition de l'actif et selon les plages de tolérance, par l'utilisation de contrats à terme normalisés et des instruments à règlement différé. Cette stratégie permet de rajuster la pondération des catégories d'actif à l'aide de positions acheteur et vendeur synthétiques.
- Les contrats de change à terme sont utilisés pour les achats ou les ventes de devises à court terme liés à l'exécution des opérations libellées en devises. Ils sont également utilisés pour les opérations passives de couverture de change (50 % du

portefeuille d'actions étrangères, en excluant les marchés émergents), pour des stratégies de gestion active des devises qui augmentent ou diminuent le ratio de couverture (dans des limites définies) afin de générer un rendement supplémentaire, et pour une couverture totale (100 %) des placements étrangers dans des fonds d'infrastructures.

- Les instruments dérivés comme les swaps de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les options et les contrats à terme normalisés permettent de détenir des avoirs dans les marchés où aucun titre physique n'est disponible, ou tiennent lieu de substituts de risque neutre pour les titres physiques. Les options permettent une exposition à la volatilité des cours d'un titre ou d'un indice sous-jacent.

Le tableau ci-après énumère les types d'instruments financiers dérivés utilisés par le Régime ainsi que les valeurs notionnelles et les justes valeurs correspondantes.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2011			2010		
	Valeur notionnelle	Juste valeur		Valeur notionnelle	Juste valeur	
		Positive	Négative		Positive	Négative
<b>Dérivés sur actions</b>						
Contrats à terme normalisés	547 692 \$	4 794 \$	(1 811) \$	706 343 \$	7 399 \$	(2 940) \$
<b>Dérivés sur titres à revenu fixe</b>						
Contrats à terme normalisés	29 980	-	(246)	128 759	251	-
<b>Dérivés sur devises</b>						
Contrats à terme de gré à gré	1 931 742	13 433	-	2 127 881	28 992	(13 612)
Options	36 283	838	-	-	-	-
Swaps	47 200	-	(1 352)	5 119	2 186	(2 133)
<b>Dérivés sur taux d'intérêt</b>						
Swaps	461 368	785	(408)	95 510	942	(1 314)
Options	149 059	46	(146)	162 340	-	(1 250)
<b>Dérivés sur défaillance de crédit</b>						
Swaps – achetés	53 557	3 790	(164)	12 848	258	(229)
– vendus	46 909	231	(234)	66 171	575	(254)
	<b>3 303 790 \$</b>	<b>23 917 \$</b>	<b>(4 361) \$</b>	<b>3 304 971 \$</b>	<b>40 603 \$</b>	<b>(21 732) \$</b>

D'après les valeurs notionnelles, la durée jusqu'à l'échéance des dérivés compris dans le tableau précédent s'établissent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2011	2010
Moins de 1 an	2 697 607 \$	3 075 029 \$
De 1 an à 5 ans	546 382	187 840
Plus de 5 ans	59 801	42 102
	<b>3 303 790 \$</b>	<b>3 304 971 \$</b>

## NOTE 6 – ÉVALUATION DES PLACEMENTS

IFRS 7 établit une hiérarchie à trois niveaux pour classer les mesures de la juste valeur à des fins d'information. Par données, on entend généralement les données et les hypothèses que les participants du marché utiliseraient afin de fixer le prix du placement. Les données observables sont des données fondées sur des données du marché provenant de sources indépendantes. Les données non observables sont des données qui reflètent les propres hypothèses du Régime quant aux hypothèses que les participants du marché utiliseraient afin de fixer le prix d'un placement selon la meilleure information disponible dans les circonstances.

Cette hiérarchie à trois niveaux se présente comme suit :

- **Niveau 1** – les cours de placements identiques sur des marchés actifs.
- **Niveau 2** – les données autres que les cours du niveau 1, qui sont observables pour le placement, que ce soit directement (à savoir des cours) ou indirectement (à savoir des données dérivées des cours).
- **Niveau 3** – les données sur le placement qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Le tableau suivant résume les niveaux de classement de la juste valeur des placements ainsi que des sommes à recevoir et du passif relatifs aux dérivés, au 31 décembre :

<b>2011</b>				
<i>(en milliers de dollars)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	- \$	288 232 \$	- \$	288 232 \$
Titres à revenu fixe	-	2 057 823	-	2 057 823
Actions	2 548 191	201 355	-	2 749 546
Fonds d'infrastructures	-	-	214 156	214 156
Biens immobiliers	-	-	301 450	301 450
Capital-investissement	-	-	49 443	49 443
Sommes à recevoir liées à des dérivés	4 794	19 123	-	23 917
Passifs liés à des dérivés	(2 057)	(2 304)	-	(4 361)
	<b>2 550 928 \$</b>	<b>2 564 229 \$</b>	<b>565 049 \$</b>	<b>5 680 206 \$</b>

<b>2010</b>				
<i>(en milliers de dollars)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	- \$	501 310 \$	- \$	501 310 \$
Titres à revenu fixe	-	1 940 203	-	1 940 203
Actions	2 443 440	191 426	-	2 634 866
Fonds d'infrastructures	-	-	161 536	161 536
Biens immobiliers	-	-	240 927	240 927
Capital-investissement	-	-	28 942	28 942
Sommes à recevoir liées à des dérivés	7 650	32 953	-	40 603
Passifs liés à des dérivés	(2 940)	(18 792)	-	(21 732)
	<b>2 448 150 \$</b>	<b>2 647 100 \$</b>	<b>431 405 \$</b>	<b>5 526 655 \$</b>

Il n'y a eu aucun transfert important de placements entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de 2011 ou de 2010.

Les tableaux ci-dessous présentent un rapprochement des placements pour lesquels une part importante de données non observables (niveau 3) est entrée dans le calcul de la juste valeur, pour l'exercice clos le 31 décembre.

2011				
(en milliers de dollars)	Fonds d'infrastructures	Biens immobiliers	Capital- investissement	Total
Solde d'ouverture	161 536 \$	240 927 \$	28 942 \$	431 405 \$
Acquisitions	37 681	25 000	23 237	85 918
Cessions	(7 337)	-	(9 882)	(17 219)
Gains (pertes) réalisés	(75)	-	2 622	2 547
Gains (pertes) non réalisés	22 351	35 523	4 524	62 398
<b>Solde de clôture</b>	<b>214 156 \$</b>	<b>301 450 \$</b>	<b>49 433 \$</b>	<b>565 049 \$</b>

2010				
(en milliers de dollars)	Fonds d'infrastructures	Biens immobiliers	Capital- investissement	Total
Solde d'ouverture	145 996 \$	138 217 \$	12 845 \$	297 058 \$
Acquisitions	16 654	86 097	16 049	118 800
Cessions	(4 660)	-	(767)	(5 427)
Gains (pertes) réalisés	789	-	257	1 046
Gains (pertes) non réalisés	2 757	16 613	558	19 928
<b>Solde de clôture</b>	<b>161 536 \$</b>	<b>240 927 \$</b>	<b>28 942 \$</b>	<b>431 405 \$</b>

## NOTE 7 – AUTRES ACTIFS

Les autres actifs sont composés d'immobilisations corporelles ayant une valeur comptable nette de 2 785 K\$ (1 051 K\$ en 2010), et de diverses créances et charges payées d'avance totalisant 1 180 K\$ (742 K\$ en 2010).

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont dépréciées ou amorties de façon linéaire.

(en milliers de dollars)	2011			2010
Immobilisations	Coût	Amortissement et dépréciation cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Logiciels	2 217 \$	549 \$	1 668 \$	287 \$
Améliorations locatives	733	380	353	297
Matériel informatique	766	503	263	65
Mobilier, agencements et équipement	1 149	648	501	402
	<b>4 865 \$</b>	<b>2 080 \$</b>	<b>2 785 \$</b>	<b>1 051 \$</b>

## NOTE 8 – CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Est incluse dans les créditeurs et charges à payer une somme de 4 362 K\$ (4 429 K\$ en 2010) pour les prestations de retraite complémentaires des employés du Conseil des fiduciaires, qui est fondée sur les droits à

pension qui dépassent les montants maximaux permis pour les régimes agréés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

## NOTE 9 – OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Les obligations au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2011 représentent la valeur des prestations constituées à verser aux participants et sont fondées sur une évaluation actuarielle préparée par Mercer (Canada) Limitée. Les données utilisées pour l'évaluation sont celles en date du début de l'exercice et elles sont extrapolées jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation repose sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, des hypothèses économiques et non économiques. Les obligations au titre des prestations de retraite incluent la valeur des ajustements pour l'inflation jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cas des services acquis après 2007 et la valeur des ajustements pour l'inflation jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014 dans le cas des services acquis avant 1992, et elles les excluent par la suite. Les obligations au titre des prestations de retraite et l'excédent (le déficit) qui en découle, calculés aux fins des états financiers, diffèrent de ceux obtenus aux fins réglementaires (voir la note 10). Les évaluations réglementaires doivent être déposées auprès de la CSFO au moins une fois aux trois ans. La prochaine évaluation réglementaire doit être déposée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les obligations au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2011 s'établissaient à 7 028 718 K\$ (6 869 761 K\$ en 2010).

### Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles qui sous-tendent la valeur comptable des obligations au titre des prestations de retraite reflètent les meilleures estimations de la direction des événements économiques et non économiques à venir. Les hypothèses non économiques portent notamment sur les taux de mortalité, de sortie et de retraite. Les principales hypothèses économiques comprennent le rendement des placements, le taux

d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Le rendement des placements est fondé sur le taux de rendement prévu à long terme des placements et tient compte de la composition de l'actif du Régime et des attentes actuelles à l'égard du marché. Le taux d'inflation correspond à la différence entre le rendement des obligations à long terme à rendement nominal du gouvernement du Canada et les obligations à rendement réel du gouvernement du Canada. Le taux d'augmentation des salaires tient compte des hypothèses relatives au taux d'inflation et de l'augmentation à long terme prévue des salaires réels. Les principales hypothèses économiques au 31 décembre se résument comme suit :

	2011	2010
Rendement des placements	5,90 %	6,00 %
Taux d'augmentation des salaires	3,75 %	4,15 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,40 %
Taux d'actualisation réel	3,90 %	3,60 %

Les modifications apportées aux hypothèses actuarielles de 2010 à 2011 ont entraîné une baisse de l'obligation au titre des prestations de retraite de 123 234 K\$ (hausse de 662 384 K\$ en 2010).

### Gains ou pertes actuariels

Les gains ou pertes actuariels représentent la variation du montant des obligations au titre des prestations de retraite due à l'écart entre les conditions économiques et démographiques réelles et prévues. En 2011, les gains actuariels étaient de 44 726 K\$ (perte de 9 233 K\$ en 2010), et découlent de l'augmentation des salaires plus faible que prévu. En 2010, des pertes actuarielles ont découlé de l'augmentation des salaires plus élevée et d'un taux de mortalité plus faible que prévu, et elles ont été compensées en partie par un taux d'inflation inférieur au taux prévu pour l'exercice.

**Dispositions du Régime**

En 2011, des modifications aux taux de cotisation futurs ont été annoncées. Le taux de cotisation des employeurs et des employés sur les gains cotisables (au sens qu'en donne le texte du Régime) augmentera de 0,8 % le 1<sup>er</sup> janvier 2012, de 0,4 % le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et de 0,4 % le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les taux de cotisation en 2011 et 2010 étaient de 12,1 % des gains cotisables jusqu'à concurrence de l'exemption de base de l'année (« EBA ») établie par le gouvernement fédéral pour calculer les cotisations au Régime de pensions du Canada (3 500 \$ en 2011 et en 2010), de 10,3 % des

gains cotisables pour les gains compris entre l'EBA et le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (« MGAP ») établi par le gouvernement fédéral pour calculer les cotisations au Régime de pensions du Canada (48 300 \$ en 2011 et 47 200 \$ en 2010), et de 12,1 % des gains cotisables en excédent du MGAP. Lorsque les modifications des taux de cotisation auront été entièrement mises en œuvre en 2014, le taux de cotisation sur les gains cotisables inférieurs au MGAP sera de 11,9 %, et de 13,7 % sur les gains cotisables supérieurs au MGAP. En 2010, aucune modification importante n'a été apportée aux dispositions du Régime.

**NOTE 10 – DÉFICIT**

L'écart entre l'actif net disponible pour le service des prestations et les obligations au titre des prestations de retraite donne lieu à un déficit de 1 401 555 K\$ au 31 décembre 2011 (1 418 033 K\$ en 2010). Le déficit établi aux fins des états financiers diffère de l'excédent (déficit) réglementaire. L'excédent (déficit) réglementaire, qui est calculé conformément aux normes actuarielles selon le principe de continuité de l'exploitation, sert à déterminer les variations des taux de cotisation et/ou des prestations au titre des services futurs pour maintenir le Régime en position d'excédent réglementaire. Le Régime n'est pas tenu de capitaliser les déficits de solvabilité. L'excédent réglementaire du Régime,

qui a été calculé mais non déposé auprès de la CSFO, s'élève à 153 737 K\$ au 31 décembre 2011 (déficit de 190 758 K\$ en 2010). La dernière évaluation actuarielle, déposée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011, faisait état d'un excédent réglementaire de 88 000 K\$. Une baisse de 25 points de base de l'hypothèse de rendement des placements au 31 décembre 2011 entraînerait une baisse de l'excédent réglementaire d'environ 297 M\$ (303 M\$ en 2010).

Les principales composantes des écarts de mesure entre le déficit réglementaire et celui calculé aux fins des états financiers se présentent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
<b>Excédent (déficit) réglementaire</b>	<b>153 737 \$</b>	<b>(190 758) \$</b>
Ajustement au titre de la valeur actuarielle de l'actif	<b>(399 377)</b>	<b>(361 714)</b>
Différence dans les méthodes actuarielles	<b>(1 155 915)</b>	<b>(865 561)</b>
<b>Écarts de mesure entre le déficit réglementaire et le déficit comptable</b>	<b>(1 555 292)</b>	<b>(1 227 275)</b>
<b>Déficit aux fins des états financiers</b>	<b>(1 401 555) \$</b>	<b>(1 418 033) \$</b>

### Ajustement au titre de la valeur actuarielle de l'actif

Aux fins du calcul du déficit réglementaire, la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations est déterminée au moyen d'une formule qui lisse sur cinq ans l'incidence des variations des valeurs marchandes. L'ajustement représente la partie reportée des gains ou pertes résultant de l'écart entre le rendement réel des placements et la meilleure estimation

de la direction du rendement prévu de ces placements à long terme. Les écarts sont reportés et amortis sur l'année en cours et les quatre années suivantes.

Le tableau qui suit indique l'année où les composantes de l'ajustement au titre de la valeur actuarielle de l'actif seront constatées dans le déficit réglementaire :

<i>(en milliers de dollars)</i>		2011	2010
Gains (pertes) à constater à la fin de	2011	– \$	(245 700) \$
	2012	(241 600)	(170 759)
	2013	(22 950)	47 891
	2014	(63 987)	6 854
	2015	(70 840)	–
			(399 377) \$

### Différence dans les méthodes actuarielles

Alors que l'obligation au titre des prestations de retraite aux fins des états financiers repose sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services,

l'obligation au titre des prestations de retraite aux fins réglementaires est fondée sur une méthode d'évaluation globale modifiée, selon laquelle la valeur actualisée des cotisations futures et celle des prestations au titre des services futurs sont comprises dans le calcul du déficit réglementaire.

## NOTE 11 – COTISATIONS

<i>(en milliers de dollars)</i>		2011	2010
Participants			
Services rendus au cours de la période		146 476 \$	140 304 \$
Services passés		6 164	3 205
Employeurs			
Services rendus au cours de la période		146 476	140 304
Services passés		2 748	2 366
Transferts provenant d'autres régimes de retraite		10 346	9 773
		312 210 \$	295 952 \$

## NOTE 12 – REVENU DE PLACEMENT

Le revenu de placement, avant l'attribution des gains nets réalisés et non réalisés sur placements aux diverses catégories d'actif, s'établit comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Produit d'intérêts	60 630 \$	82 910 \$
Produit de dividende	71 451	63 326
Autres produits	2 124	1 611
	<b>134 205</b>	<b>147 847</b>
Gains de placement		
Gain réalisé	84 053	184 238
Variation de la plus-value non réalisée des placements	451	313 936
	<b>84 504</b>	<b>498 174</b>
Revenu de placement avant frais de placement	<b>218 709</b>	<b>646 021</b>
Frais de gestion des placements	(36 433)	(34 473)
Coûts de transaction	(4 908)	(4 337)
	<b>177 368 \$</b>	<b>607 211 \$</b>

Le revenu (la perte) de placement par catégorie d'actif après l'affectation des placements dans les dérivés et avant les frais de placement s'établit comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Placements à court terme	(42 676) \$	49 189 \$
Titres à revenu fixe	315 034	226 908
Actions	(126 426)	333 784
Fonds d'infrastructures	26 756	14 471
Biens immobiliers	35 523	16 613
Capital investissement	10 498	5 056
	<b>218 709 \$</b>	<b>646 021 \$</b>

## NOTE 13 – PRESTATIONS

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Rentes	276 407 \$	257 706 \$
Indemnités de départ	22 938	21 744
Transferts dans d'autres régimes de retraite	2 290	4 211
	<b>301 635 \$</b>	<b>283 661 \$</b>

## NOTE 14 – CHARGES ADMINISTRATIVES

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Salaires et avantages sociaux	6 805 \$	7 016 \$
Administration	1 953	2 113
Frais de garde	1 665	1 488
Honoraires d'actuares	234	236
Honoraires d'audit	125	161
Autres services professionnels	1 267	1 652
Dépréciation et amortissement	459	410
	<b>12 508 \$</b>	<b>13 076 \$</b>

## NOTE 15 – ENGAGEMENTS

Le Régime loue ses locaux aux termes d'une entente de location-exploitation qui prend fin le 30 novembre 2015. Les loyers à payer pour le reste de la durée de la location totalisent 2 778 K\$ et se répartissent comme suit au cours des quatre prochaines années : 693 K\$ en 2012, 704 K\$ en 2013, 715 K\$ en 2014 et 666 K\$ en 2015.

Le Régime s'est engagé à investir dans certains fonds de capital-investissement et dans certains fonds immobiliers et d'infrastructures qui peuvent être financés au cours des prochaines années conformément aux conditions convenues. Au 31 décembre 2011, ces engagements totalisaient 231 451 K\$ (215 722 K\$ en 2010).

## NOTE 16 – OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les parties apparentées au Régime sont, pour l'essentiel, les promoteurs du Régime, chacun des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, de même que d'autres employeurs liés aux collèges dont les employés participent au Régime.

Le Régime ne détient aucune participation dans des titres émis par des parties apparentées.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime rembourse aux collègues les heures et les frais de leurs employés qui assistent aux réunions du Régime. En 2011, ces remboursements aux collègues ont totalisé 19 K\$ (16 K\$ en 2010).

## NOTE 17 – GARANTIES ET INDEMNISATIONS

Le Régime indemnise les membres du Conseil des fiduciaires, les membres du Comité de parrainage et ses dirigeants pour divers frais, notamment tous les coûts pour régler les poursuites ou actions découlant des services fournis par le Régime, sous réserve de certaines restrictions. Le Régime maintient en vigueur une assurance responsabilité des fiduciaires, des administrateurs et des dirigeants pour couvrir les coûts

des poursuites ou des actions pouvant être intentées. La nature éventuelle des ententes d'indemnisation ne permet pas au Régime d'estimer de manière raisonnable le paiement maximal que le Régime pourrait être tenu d'effectuer. À ce jour, le Régime n'a reçu aucune réclamation et n'a effectué aucun paiement au titre de ces indemnisations.

# Survol des dix dernières années (non audité)

(en millions de \$)	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
<b>FINANCE</b>										
Placements à court terme	288	501	249	174	161	192	900	984	1 127	1 062
Revenu fixe	2 058	1 940	2 007	1 768	2 190	2 072	1 898	1 698	1 518	1 338
Actions	2 750	2 635	2 309	2 214	3 101	3 177	2 126	1 700	1 379	1 175
Infrastructures	214	162	146	130	84	34	-	-	-	-
Biens immobiliers	301	241	138	39	-	-	-	-	-	-
Souscriptions privées	49	29	13	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés (net)	20	19	22	(18)	16	(22)	(11)	10	-	-
Total des placements	5 680	5 527	4 884	4 307	5 552	5 453	4 913	4 392	4 024	3 575
Autres éléments d'actif (passif) (net)	(53)	(75)	(39)	(74)	(100)	(101)	(124)	(94)	(60)	(8)
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>5 627</b>	<b>5 452</b>	<b>4 845</b>	<b>4 233</b>	<b>5 452</b>	<b>5 352</b>	<b>4 789</b>	<b>4 298</b>	<b>3 964</b>	<b>3 567</b>
Cotisations	312	296	262	227	186	167	161	156	116	108
Revenu de placement (perte)	177	607	629	(1 183)	159	628	542	367	458	(208)
Paiement des prestations	(302)	(284)	(267)	(248)	(237)	(223)	(203)	(182)	(170)	(159)
Dépenses administratives	(13)	(13)	(12)	(14)	(8)	(9)	(9)	(8)	(8)	(8)
<b>Variation nette de l'actif net disponible au service des prestations</b>	<b>175</b>	<b>606</b>	<b>612</b>	<b>(1 218)</b>	<b>100</b>	<b>562</b>	<b>491</b>	<b>333</b>	<b>397</b>	<b>(267)</b>
<b>RENDEMENTS</b>										
Rendement annuel, incluant les frais	4,1 %	13,3 %	15,2 %	-21,4 %	3,4 %	13,6 %	13,1 %	9,7 %	13,3 %	-5,7 %
Rendement annuel, après réduction des frais	3,4 %	12,6 %	14,7 %	-21,7 %	3,1 %	13,3 %	12,8 %	9,4 %	13,1 %	-5,8 %
Après l'inflation	1,1 %	10,2 %	13,4 %	-22,9 %	0,7 %	11,6 %	10,7 %	7,3 %	11,0 %	-9,8 %
<b>PARTICIPATION</b>										
Participants actifs	20 468	19 655	19 527	18 766	18 019	17 370	16 814	16 410	16 088	15 281
Participants titulaires de droits différés	1 142	1 121	1 101	1 098	1 058	1 043	1 027	1 025	974	931
Participants retraités	12 097	11 663	11 190	10 831	10 432	10 021	9 645	9 026	8 622	8 215
<b>Total des participants</b>	<b>33 707</b>	<b>32 439</b>	<b>31 818</b>	<b>30 695</b>	<b>29 509</b>	<b>28 434</b>	<b>27 486</b>	<b>26 461</b>	<b>25 684</b>	<b>24 427</b>

Il se peut que les totaux ne concordent pas en raison de l'arrondissement.

## Équipe de direction

**Derek W. Dobson**

Chef de la direction et gestionnaire du Régime

**Julie Cays**

Chef des placements

**Kevin Rorwick**

Chef des finances

**Kevin Fahey**

Directeur, Placements

**Asif Haque**

Directeur, Placements

**Evan Howard**

Directeur, Politique

**Tracey Leask**

Directrice, Operations du Régime

**Andrew Mathenge**

Directeur, Technologie de l'information

Nous vous encourageons à nous faire part de vos commentaires et suggestions au sujet de ce rapport en communiquant avec :

John Cappelletti, Responsable, Relations avec les parties prenantes

Téléphone : 416-673-9040

Courriel : [caatpensionplan@caatpension.on.ca](mailto:caatpensionplan@caatpension.on.ca)



2 rue Queen Est, Bureau 1400  
C.P. 22, Toronto ON M5C 3G7  
T. 416.673.9000 **Sans frais** 1.866.350.2228  
[www.caatpension.on.ca](http://www.caatpension.on.ca)